



**Rapport intermédiaire non-  
audité pour la période de six  
mois se terminant le 30 juin 2024**

# Rapport de gestion

---

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob Ultra® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 155 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2023, nos produits rapportés s'élevaient à 59.4 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Le rapport de gestion qui suit doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités 2023 d'Anheuser-Busch InBev et avec les états financiers intermédiaires consolidés condensés non audités au 30 juin 2024.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev », « la société » ou « nous ».

## Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de notre performance sous-jacente, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. Les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de la société.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque région pour les périodes se terminant les 30 juin 2024 et 2023 au format jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, utilisées par la direction pour surveiller la performance.

Pour 2024, la définition de croissance interne des produits a été modifiée pour limiter la hausse des prix en Argentine à 2% par mois au maximum (26.8% d'une année à l'autre). Des ajustements correspondants sont apportés à tous les éléments liés au compte de résultats dans les calculs de croissance interne via les changements dans le périmètre.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, taux d'imposition effectif) avant éléments non sous-jacents. Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de la société, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans nos produits et charges d'exploitation, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

| <b>Pour la période de six mois se terminant le 30 juin</b>                           |               |             |               |             |
|--|---------------|-------------|---------------|-------------|
| <b>Millions d'USD</b>  | <b>2024</b>   | <b>%</b>    | <b>2023</b>   | <b>%</b>    |
| <b>Produits<sup>1</sup></b>  | <b>29 880</b> | <b>100%</b> | <b>29 333</b> | <b>100%</b> |
| Coûts des ventes   | (13 419)      | 45%         | (13 536)      | 46%         |
| <b>Marge brute</b>   | <b>16 461</b> | <b>55%</b>  | <b>15 796</b> | <b>54%</b>  |
| Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux                    | (9 248)       | 31%         | (9 051)       | 31%         |
| Autres produits/(charges) d'exploitation   | 334           | 1%          | 327           | 1%          |
| <b>Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)</b>                            | <b>7 547</b>  | <b>25%</b>  | <b>7 072</b>  | <b>24%</b>  |
| Éléments non sous-jacents  | (119)         | -%          | (107)         | -%          |
| <b>Bénéfice d'exploitation (EBIT)</b>  | <b>7 428</b>  | <b>25%</b>  | <b>6 965</b>  | <b>24%</b>  |
| Amortissements et dépréciations  | 2 741         | 9%          | 2 596         | 9%          |
| <b>EBITDA normalisé</b>  | <b>10 288</b> | <b>34%</b>  | <b>9 668</b>  | <b>33%</b>  |
| <b>EBITDA</b>  | <b>10 170</b> | <b>34%</b>  | <b>9 561</b>  | <b>33%</b>  |
| <b>Bénéfice sous-jacent attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b> | <b>3 320</b>  | <b>11%</b>  | <b>2 762</b>  | <b>9%</b>   |
| <b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b>             | <b>2 564</b>  | <b>9%</b>   | <b>1 977</b>  | <b>7%</b>   |

| <b>Pour la période de six mois se terminant le 30 juin</b>   |                |                         |
|--|----------------|-------------------------|
| <b>Millions d'USD</b>  | <b>2024</b>    | <b>2023<sup>2</sup></b> |
| <b>Activités opérationnelles</b>   |                |                         |
| Bénéfice   | 3 236          | 2 655                   |
| Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice  | 7 588          | 7 512                   |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation avant changements du fonds de roulement et utilisation des provisions</b> | <b>10 824</b>  | <b>10 167</b>           |
| Changement du fonds de roulement   | (4 170)        | (4 615)                 |
| Contributions aux pensions et utilisation des provisions   | (251)          | (192)                   |
| Intérêts et impôts (payés)/reçus   | (3 958)        | (3 806)                 |
| Dividendes reçus   | 123            | 43                      |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>  | <b>2 568</b>   | <b>1 597</b>            |
| <b>Activités d'investissement</b>  |                |                         |
| Dépenses d'investissement nettes   | (1 684)        | (2 063)                 |
| Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise                               | (19)           | (8)                     |
| Cession/(acquisition) d'autres actifs  | (29)           | (18)                    |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>   | <b>(1 732)</b> | <b>(2 089)</b>          |
| <b>Activités de financement</b>  |                |                         |
| (Remboursements)/émissions d'emprunts  | 1 124          | 155                     |
| Dividendes payés   | (2 142)        | (1 923)                 |
| Rachat d'actions   | (838)          | -                       |
| Paiements en vertu des contrats de location  | (406)          | (359)                   |
| Instruments financiers dérivés   | (172)          | (360)                   |
| Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas de contrôle   | (414)          | (3)                     |
| Autres flux de trésorerie de financement   | (465)          | (305)                   |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>   | <b>(3 313)</b> | <b>(2 795)</b>          |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                           | <b>(2 476)</b> | <b>(3 287)</b>          |

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

<sup>2</sup> Modifié pour être conforme à la présentation de 2024.

# Performance financière

Nous présentons nos résultats dans cinq zones : Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes se terminant les 30 juin 2024 et 2023 au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de notre performance pour les périodes se terminant les 30 juin 2024 et 2023 (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres). Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

Pour 2024, la définition de croissance interne des produits a été modifiée pour limiter la hausse des prix en Argentine à 2% par mois au maximum (26.8% d'une année à l'autre). Des ajustements correspondants sont apportés à tous les éléments liés au compte de résultats dans les calculs de croissance interne via les changements dans le périmètre.

| AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL   | 2023          | Scope        | Variation<br>des devises | Croissance<br>interne | 2024          | Croissance<br>interne<br>en % |
|--|---------------|--------------|--------------------------|-----------------------|---------------|-------------------------------|
| Volumes  | 288 131       | (320)        | -                        | (1 973)               | 285 837       | (0.7)%                        |
| <b>Produits</b>  | <b>29 333</b> | <b>1 732</b> | <b>(1 970)</b>           | <b>785</b>            | <b>29 880</b> | <b>2.7%</b>                   |
| Coûts des ventes   | (13 536)      | (1 019)      | 1 148                    | (11)                  | (13 419)      | (0.1)%                        |
| <b>Marge brute</b>   | <b>15 796</b> | <b>712</b>   | <b>(822)</b>             | <b>774</b>            | <b>16 461</b> | <b>4.9%</b>                   |
| Frais de vente, dépenses administratives<br>et autres frais généraux | (9 051)       | (672)        | 646                      | (171)                 | (9 248)       | (1.9)%                        |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                             | 327           | 11           | 5                        | (9)                   | 334           | (2.7)%                        |
| EBIT normalisé   | 7 072         | 51           | (170)                    | 594                   | 7 547         | 8.5%                          |
| <b>EBITDA normalisé</b>  | <b>9 668</b>  | <b>218</b>   | <b>(352)</b>             | <b>755</b>            | <b>10 288</b> | <b>7.8%</b>                   |
| Marge EBITDA normalisé   | 33.0%         | -            | -                        | -                     | 34.4%         | 165 bps                       |

Au cours du premier semestre de 2024, notre EBITDA normalisé a augmenté de 7.8% avec une expansion de la marge EBITDA normalisé de 165 points de base, à 34.4%.

Les volumes consolidés ont régressé de 0.7%, les volumes de nos propres bières affichant une baisse de 1.3% et les volumes non-bières une hausse de 3.5% au cours du premier semestre de 2024, la croissance continue en Amériques du centre, en Amérique du Sud, en Europe et en Afrique, ayant été principalement atténuée par la performance en Chine et en Argentine.

Les produits consolidés ont augmenté de 2.7% à 29 880 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 3.5% stimulée par une croissance des produits par hectolitre de 3.6%, en raison d'initiatives de gestion des produits. Les produits combinés de nos méga-marques ont augmenté de 4.7%, tirés par Corona, qui a enregistré une croissance de 9.9% en dehors de son marché domestique au cours du premier semestre de 2024.

Les coûts des ventes consolidés ont augmenté de 0.1% et de 0.9% par hectolitre, négativement impactés par l'inflation, qui a été partiellement atténuée par des initiatives de prix et de performance.

Les frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux consolidés ont augmenté de 1.9%, principalement en raison d'investissements accrus dans la vente et le marketing.

## VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques que nous possédons ou détenons sous licence, mais aussi les marques de tiers que nous brassons en qualité de sous-traitants et les produits de tiers que nous commercialisons via notre réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent notre siège administratif mondial et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées à nos zones, sont présentés séparément.

| En milliers d'hectolitres                 | 2023           | Scope        | Croissance interne | 2024           | Croissance interne en % |
|---|----------------|--------------|--------------------|----------------|-------------------------|
| Amérique du Nord                          | 47 395         | (311)        | (3 092)            | 43 992         | (6.6)%                  |
| Amériques du Centre                       | 72 164         | (9)          | 1 916              | 74 072         | 2.7%                    |
| Amérique du Sud                           | 76 023         | -            | 292                | 76 315         | 0.4%                    |
| EMEA                                      | 42 842         | -            | 2 040              | 44 882         | 4.8%                    |
| Asie-Pacifique                            | 49 589         | -            | (3 145)            | 46 444         | (6.3)%                  |
| Exportations Globales et Sociétés Holding | 117            | -            | 15                 | 132            | 12.5%                   |
| <b>AB InBev au niveau mondial</b>         | <b>288 131</b> | <b>(320)</b> | <b>(1 973)</b>     | <b>285 837</b> | <b>(0.7)%</b>           |

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont reculé de 6.6%.

Aux États-Unis, nos ventes aux grossistes ont régressé de 6.5% et nos ventes aux détaillants de 8.6%. Les secteurs de la bière et Beyond Beer ont continué à faire preuve de résilience au cours du premier semestre de 2024, remportant des parts de marché dans les ventes totales d'alcool en termes de valeur pour la consommation à domicile, selon Circana, bien que la catégorie de l'alcool ait été négativement impactée par les effets d'échelonnement de périodes de vacances clés et par les conditions météorologiques défavorables au deuxième trimestre de 2024. Selon nos estimations, notre part de marché de la bière a régressé au premier semestre de 2024, la tendance s'améliorant progressivement sous l'impulsion de Michelob Ultra et Busch Light, qui ont été deux des trois marques ayant gagné le plus de parts de marché en termes de volume dans le secteur au deuxième trimestre de 2024, selon Circana. Dans le segment Beyond Beer, notre portefeuille de boissons spiritueuses prêtes-à-boire a enregistré une croissance des volumes d'environ 25%, surpassant le secteur, selon Circana.

Au Canada, nos volumes ont diminué d'un chiffre dans le haut de la fourchette, sous l'effet d'un secteur faible.

Les volumes totaux des **Amériques du Centre** ont augmenté de 2.7%.

Au Mexique, nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans le milieu de la fourchette, surpassant le secteur, selon nos estimations. Notre portefeuille core a continué de se surpasser au cours du premier semestre de 2024, affichant une hausse des volumes à un chiffre dans le milieu de la fourchette. Nous avons poursuivi l'expansion de nos initiatives numériques, BEES Marketplace enregistrant une croissance de 14% en valeur brute des marchandises par rapport au premier semestre de 2023, et notre plateforme DTC numérique, TaDa Delivery, générant près de 2 millions de commandes, soit une hausse de 8% par rapport au premier semestre de 2023.

En Colombie, nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans le milieu de la fourchette. Nos marques premium et super premium ont tiré notre performance au premier semestre de 2024, réalisant une croissance des volumes d'environ 25% et générant des volumes records au second trimestre. Notre portefeuille de bières mainstream a enregistré une croissance des volumes à un chiffre dans le bas de la fourchette avec une solide performance d'Aguila.

Au Pérou, nos volumes ont diminué d'un chiffre dans le milieu de la fourchette, surpassant un secteur faible, selon nos estimations, négativement impacté par des conditions météorologiques défavorables et par les effets d'échelonnement des livraisons à Pâques.

En Équateur, nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans le milieu de la fourchette.

Les volumes totaux de l'**Amérique du Sud** ont progressé de 0.4%.

Au Brésil, nos volumes totaux ont augmenté de 4.2%, les volumes de bière affichant une hausse de 3.2% et les volumes des non-bières une hausse de 7.1%. Nos marques premium et super premium ont continué de surpasser le secteur, selon nos estimations, enregistrant une croissance des volumes d'un peu plus de 10%, tirée par Corona et Spaten, et atteignant des volumes totaux records au second trimestre. Notre portefeuille de bières core a continué de croître, affichant une hausse des volumes à un chiffre dans le bas de la fourchette. La performance des non-bières a été stimulée par notre portefeuille de boissons à faible teneur en sucre et sans sucre, qui affiche une hausse des volumes d'un peu plus de 20%. Nous avons continué à faire progresser nos initiatives numériques, BEES Marketplace enregistrant une croissance de 23% en valeur brute des marchandises par rapport au premier semestre de 2023, et notre plateforme DTC numérique, Zé

Delivery, générant plus de 32 millions de commandes au premier semestre de 2024, soit une hausse de 12% par rapport au premier semestre de 2023.

En Argentine, les volumes totaux ont régressé d'un peu plus de 20%, la demande globale des consommateurs ayant été impactée par les pressions inflationnistes.

Les volumes totaux de la Zone **EMEA** ont augmenté de 4.8%.

En Europe, nos volumes ont augmenté d'un chiffre dans le bas de la fourchette, surpassant le secteur, selon nos estimations. Nous avons poursuivi la premiumisation de notre portefeuille en Europe. Nos méga-marques ont continué de tirer notre croissance, stimulée par Corona, enregistrant une croissance des volumes d'environ 15%, et Stella Artois, qui a mené avec succès la campagne Perfect Serve aux tournois de tennis de Roland Garros et de Wimbledon.

En Afrique du Sud, les volumes ont augmenté d'un chiffre dans le milieu de la fourchette, surpassant le secteur dans les segments bière et Beyond Beer, selon nos estimations. La dynamique de nos activités s'est maintenue, notre portefeuille réalisant des volumes records et gagnant des parts tant pour la consommation de bière que pour la consommation totale d'alcool, selon nos estimations. Au cours du premier semestre de 2024, notre performance a été tirée par nos marques de bière above core, qui ont enregistré une croissance des volumes d'environ 15%, stimulée par Corona et Stella Artois, et par la croissance continue des volumes de notre portefeuille core.

En Afrique hors Afrique du Sud, les volumes de bière ont augmenté de près de 20% au Nigéria, en tenant compte d'un secteur faible au premier semestre de 2023. Sur nos autres marchés, les volumes ont augmenté dans l'ensemble d'un chiffre dans le bas de la fourchette au cours du premier semestre de 2024, principalement sous l'impulsion de la Tanzanie, de la Zambie et de l'Ouganda.

Les volumes totaux de l'**Asie-Pacifique** ont régressé de 6.3%, impactés par une comparaison difficile et un secteur faible.

En Chine, nos volumes ont régressé de 8.5%, impactés par un secteur faible après la réouverture des canaux au premier semestre de 2023, et par des conditions météorologiques défavorables dans des régions clés de notre empreinte. Nous avons continué d'investir dans notre stratégie commerciale axée sur la premiumisation, l'expansion géographique et des canaux et la transformation numérique, malgré un début d'année marqué par la faiblesse du secteur. Le déploiement et l'adoption de la plateforme BEES se sont poursuivis, BEES étant désormais présente dans 300 villes, nous permettant d'améliorer notre accès au consommateur et de renforcer nos relations avec les clients.

En Corée du Sud, les volumes ont enregistré une hausse à un chiffre dans le bas de la fourchette, surpassant le secteur, selon nos estimations, une performance stimulée par nos méga-marques Cass, HANMAC et Stella Artois.

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR ZONE

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque zone, pour la période se terminant le 30 juin 2024 (en millions d'USD, à l'exception des volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres de croissance interne.

| AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL   | 2023          | Scope        | Variation<br>des devises | Croissance<br>interne | 2024          | Croissance<br>interne<br>en % |
|--|---------------|--------------|--------------------------|-----------------------|---------------|-------------------------------|
| Volumes  | 288 131       | (320)        | -                        | (1 973)               | 285 837       | (0.7)%                        |
| <b>Produits</b>  | <b>29 333</b> | <b>1 732</b> | <b>(1 970)</b>           | <b>785</b>            | <b>29 880</b> | <b>2.7%</b>                   |
| Coûts des ventes   | (13 536)      | (1 019)      | 1 148                    | (11)                  | (13 419)      | (0.1)%                        |
| <b>Marge brute</b>   | <b>15 796</b> | <b>712</b>   | <b>(822)</b>             | <b>774</b>            | <b>16 461</b> | <b>4.9%</b>                   |
| Frais de vente, dépenses administratives<br>et autres frais généraux | (9 051)       | (672)        | 646                      | (171)                 | (9 248)       | (1.9)%                        |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                             | 327           | 11           | 5                        | (9)                   | 334           | (2.7)%                        |
| EBIT normalisé   | 7 072         | 51           | (170)                    | 594                   | 7 547         | 8.5%                          |
| <b>EBITDA normalisé</b>  | <b>9 668</b>  | <b>218</b>   | <b>(352)</b>             | <b>755</b>            | <b>10 288</b> | <b>7.8%</b>                   |
| Marge EBITDA normalisé   | 33.0%         | -            | -                        | -                     | 34.4%         | 165 bps                       |

| Amérique du Nord   | 2023         | Scope       | Variation<br>des devises | Croissance<br>interne | 2024         | Croissance<br>interne<br>en % |
|--|--------------|-------------|--------------------------|-----------------------|--------------|-------------------------------|
| Volumes  | 47 395       | (311)       | -                        | (3 092)               | 43 992       | (6.6)%                        |
| <b>Produits</b>  | <b>7 926</b> | <b>(75)</b> | <b>1</b>                 | <b>(396)</b>          | <b>7 457</b> | <b>(5.0)%</b>                 |
| Coûts des ventes   | (3 420)      | 42          | (1)                      | 228                   | (3 150)      | 6.7%                          |
| <b>Marge brute</b>   | <b>4 506</b> | <b>(32)</b> | <b>1</b>                 | <b>(169)</b>          | <b>4 307</b> | <b>(3.8)%</b>                 |
| Frais de vente, dépenses administratives<br>et autres frais généraux | (2 354)      | 21          | (1)                      | 147                   | (2 186)      | 6.3%                          |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                             | 18           | -           | -                        | (26)                  | (8)          | -                             |
| EBIT normalisé   | 2 171        | (11)        | -                        | (48)                  | 2 112        | (2.2)%                        |
| <b>EBITDA normalisé</b>  | <b>2 539</b> | <b>(13)</b> | <b>-</b>                 | <b>(62)</b>           | <b>2 464</b> | <b>(2.5)%</b>                 |
| Marge EBITDA normalisé   | 32.0%        | -           | -                        | -                     | 33.0%        | 88 bps                        |

| Amériques du Centre  | 2023         | Scope       | Variation<br>des devises | Croissance<br>interne | 2024         | Croissance<br>interne<br>en % |
|--|--------------|-------------|--------------------------|-----------------------|--------------|-------------------------------|
| Volumes  | 72 164       | (9)         | -                        | 1 916                 | 74 072       | 2.7%                          |
| <b>Produits</b>  | <b>7 573</b> | <b>(12)</b> | <b>494</b>               | <b>519</b>            | <b>8 574</b> | <b>6.9%</b>                   |
| Coûts des ventes   | (2 926)      | (13)        | (182)                    | (58)                  | (3 179)      | (2.0)%                        |
| <b>Marge brute</b>   | <b>4 646</b> | <b>(24)</b> | <b>312</b>               | <b>461</b>            | <b>5 395</b> | <b>10.0%</b>                  |
| Frais de vente, dépenses administratives<br>et autres frais généraux | (1 863)      | 4           | (122)                    | (84)                  | (2 065)      | (4.5)%                        |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                             | 8            | 13          | 2                        | -                     | 23           | -                             |
| EBIT normalisé   | 2 792        | (8)         | 192                      | 377                   | 3 353        | 13.5%                         |
| <b>EBITDA normalisé</b>  | <b>3 494</b> | <b>-</b>    | <b>237</b>               | <b>374</b>            | <b>4 105</b> | <b>10.7%</b>                  |
| Marge EBITDA normalisé   | 46.1%        | -           | -                        | -                     | 47.9%        | 166 bps                       |

| Amérique du Sud  | 2023         | Scope        | Variation<br>des devises | Croissance<br>interne | 2024         | Croissance<br>interne<br>en % |
|--|--------------|--------------|--------------------------|-----------------------|--------------|-------------------------------|
| Volumes  | 76 023       | -            | -                        | 292                   | 76 315       | 0.4%                          |
| <b>Produits</b>  | <b>5 849</b> | <b>1 813</b> | <b>(1 971)</b>           | <b>327</b>            | <b>6 018</b> | <b>5.6%</b>                   |
| Coûts des ventes   | (2 949)      | (1 031)      | 1 026                    | (59)                  | (3 013)      | (2.0)%                        |
| <b>Marge brute</b>   | <b>2 900</b> | <b>782</b>   | <b>(944)</b>             | <b>267</b>            | <b>3 005</b> | <b>9.1%</b>                   |
| Frais de vente, dépenses administratives<br>et autres frais généraux | (1 804)      | (721)        | 663                      | (55)                  | (1 917)      | (2.9)%                        |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                             | 171          | (5)          | 9                        | 40                    | 215          | 23.1%                         |
| EBIT normalisé   | 1 268        | 57           | (273)                    | 252                   | 1 304        | 20.5%                         |
| <b>EBITDA normalisé</b>  | <b>1 766</b> | <b>220</b>   | <b>(449)</b>             | <b>298</b>            | <b>1 834</b> | <b>17.3%</b>                  |
| Marge EBITDA normalisé   | 30.2%        | -            | -                        | -                     | 30.5%        | 326 bps                       |

| EMEA  | 2023         | Scope      | Variation des devises | Croissance interne | 2024         | Croissance interne en % |
|---|--------------|------------|-----------------------|--------------------|--------------|-------------------------|
| Volumes   | 42 842       | -          | -                     | 2 040              | 44 882       | 4.8%                    |
| <b>Produits</b>   | <b>4 070</b> | <b>6</b>   | <b>(372)</b>          | <b>524</b>         | <b>4 228</b> | <b>12.8%</b>            |
| Coûts des ventes  | (2 210)      | (6)        | 249                   | (247)              | (2 215)      | (11.2)%                 |
| <b>Marge brute</b>  | <b>1 860</b> | <b>1</b>   | <b>(123)</b>          | <b>276</b>         | <b>2 014</b> | <b>14.9%</b>            |
| Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux | (1 307)      | (7)        | 70                    | (61)               | (1 305)      | (4.7)%                  |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                          | 83           | 1          | (3)                   | (2)                | 79           | (2.6)%                  |
| EBIT normalisé  | 635          | (5)        | (56)                  | 213                | 787          | 33.8%                   |
| <b>EBITDA normalisé</b>   | <b>1 142</b> | <b>(5)</b> | <b>(95)</b>           | <b>248</b>         | <b>1 290</b> | <b>21.8%</b>            |
| Marge EBITDA normalisé  | 28.1%        | -          | -                     | -                  | 30.5%        | 221 bps                 |

| Asie-Pacifique  | 2023         | Scope       | Variation des devises | Croissance interne | 2024         | Croissance interne en % |
|---|--------------|-------------|-----------------------|--------------------|--------------|-------------------------|
| Volumes   | 49 589       | -           | -                     | (3 145)            | 46 444       | (6.3)%                  |
| <b>Produits</b>   | <b>3 679</b> | <b>(1)</b>  | <b>(123)</b>          | <b>(171)</b>       | <b>3 383</b> | <b>(4.6)%</b>           |
| Coûts des ventes  | (1 750)      | (13)        | 55                    | 124                | (1 583)      | 7.0%                    |
| <b>Marge brute</b>  | <b>1 929</b> | <b>(14)</b> | <b>(68)</b>           | <b>(47)</b>        | <b>1 800</b> | <b>(2.5)%</b>           |
| Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux | (1 033)      | (8)         | 35                    | 12                 | (994)        | 1.2%                    |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                          | 53           | 1           | (2)                   | 4                  | 56           | 8.0%                    |
| EBIT normalisé  | 949          | (21)        | (36)                  | (31)               | 861          | (3.3)%                  |
| <b>EBITDA normalisé</b>   | <b>1 273</b> | <b>(22)</b> | <b>(47)</b>           | <b>(17)</b>        | <b>1 186</b> | <b>(1.4)%</b>           |
| Marge EBITDA normalisé  | 34.6%        | -           | -                     | -                  | 35.0%        | 116 bps                 |

| Exportations Globales et Sociétés Holding                         | 2023         | Scope     | Variation des devises | Croissance interne | 2024         | Croissance interne en % |
|---|--------------|-----------|-----------------------|--------------------|--------------|-------------------------|
| Volumes   | 117          | -         | -                     | 15                 | 132          | 12.5%                   |
| <b>Produits</b>   | <b>236</b>   | <b>-</b>  | <b>1</b>              | <b>(16)</b>        | <b>221</b>   | <b>(6.9)%</b>           |
| Coûts des ventes  | (281)        | -         | -                     | 2                  | (279)        | 0.7%                    |
| <b>Marge brute</b>  | <b>(45)</b>  | <b>-</b>  | <b>1</b>              | <b>(14)</b>        | <b>(59)</b>  | <b>-</b>                |
| Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux | (692)        | 38        | 2                     | (129)              | (781)        | (19.7)%                 |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                          | (6)          | -         | -                     | (25)               | (31)         | -                       |
| EBIT normalisé  | (742)        | 38        | 2                     | (168)              | (870)        | (23.9)%                 |
| <b>EBITDA normalisé</b>   | <b>(545)</b> | <b>38</b> | <b>3</b>              | <b>(86)</b>        | <b>(590)</b> | <b>(16.9)%</b>          |

## PRODUITS

Nos produits consolidés ont augmenté de 2.7% à 29 880 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 3.5% au premier semestre de 2024, résultant d'initiatives de gestion des produits.

## COÛTS DES VENTES

Nos coûts des ventes ont augmenté de 0.1% et de 0.9% par hectolitre, négativement impactés par l'inflation, qui a été partiellement atténuée par des initiatives de prix et de performance.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Nos charges d'exploitation totales ont augmenté de 2.1% au premier semestre de 2024, principalement en raison de la hausse des investissements en ventes et marketing.

## BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

Notre EBITDA normalisé a augmenté de 7.8% en interne pour atteindre 10 288 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 34.4%, ce qui représente une expansion interne de la marge EBITDA de 165 points de base, due à des gains d'efficacité au niveau des coûts de production et à une gestion disciplinée des frais généraux.

Les écarts entre les marges de l'EBITDA normalisé par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

## RÉCONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISÉ ET LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DES CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs que nous utilisons pour démontrer la performance sous-jacente de la société.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte des effets suivants du bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres : (i) participations ne donnant pas le contrôle, (ii) impôts sur le résultat, (iii) quote-part dans le résultat des entreprises associées, (iv) éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées, (v) coûts ou produits financiers nets, (vi) coûts ou produits financiers nets non sous-jacents, (vii) éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (y compris les dépréciations non sous-jacents) et (viii) amortissements et dépréciations.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et nos définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé peuvent différer de celles d'autres entreprises.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin  
Millions d'USD

|  | Notes  | 2024          | 2023         |
|--|--------|---------------|--------------|
| <b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b>                 |        | <b>2 564</b>  | <b>1 977</b> |
| Participations ne donnant pas le contrôle  |        | 672           | 678          |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>  |        | <b>3 236</b>  | <b>2 655</b> |
| Impôts sur le résultat   | 9      | 1 546         | 1 192        |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées                                    | 13     | (137)         | (105)        |
| Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées                     | 7 / 13 | (104)         | -            |
| (Produits)/coûts financiers nets non sous-jacents  | 8      | 530           | 703          |
| Coûts financiers nets  | 8      | 2 357         | 2 520        |
| Éléments non sous-jacents au-dessus de l'EBIT (y compris dépréciations non sous-jacents) | 7      | 119           | 107          |
| <b>EBIT normalisé</b>  |        | <b>7 547</b>  | <b>7 072</b> |
| Amortissements et dépréciations (hors dépréciations non sous-jacents)                    | 10     | 2 741         | 2 596        |
| <b>EBITDA normalisé</b>  |        | <b>10 288</b> | <b>9 668</b> |

Les éléments non sous-jacents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de la société. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de la société de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non sous-jacents sont fournis à la Note 7 *Éléments non sous-jacents*.

## IMPACT DES DEVICES ÉTRANGÈRES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur nos états financiers. Le tableau suivant présente le pourcentage de nos produits par devise pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2024 et 30 juin 2023 :

|                            | 2024  | 2023  |
|----------------------------|-------|-------|
| Dollar américain           | 25.5% | 27.3% |
| Real brésilien             | 15.5% | 14.5% |
| Peso mexicain              | 13.7% | 12.3% |
| Yuan chinois               | 8.2%  | 9.6%  |
| Euro                       | 5.7%  | 5.5%  |
| Peso colombien             | 4.8%  | 3.6%  |
| Rand sud-africain          | 3.9%  | 3.6%  |
| Nuevo sol péruvien         | 3.1%  | 3.1%  |
| Dollar canadien            | 3.0%  | 3.2%  |
| Peso argentin <sup>1</sup> | 2.7%  | 3.4%  |
| Peso dominicain            | 2.1%  | 2.1%  |
| Won sud-coréen             | 2.0%  | 1.9%  |
| Livre sterling             | 2.0%  | 1.9%  |
| Autres                     | 7.8%  | 7.9%  |

Le tableau suivant présente le pourcentage de notre EBITDA normalisé par devise pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2024 et 30 juin 2023 :

|                            | 2024  | 2023  |
|----------------------------|-------|-------|
| Dollar américain           | 20.7% | 22.9% |
| Peso mexicain              | 19.8% | 17.8% |
| Real brésilien             | 14.1% | 12.3% |
| Yuan chinois               | 9.6%  | 11.5% |
| Peso colombien             | 6.5%  | 5.0%  |
| Nuevo sol péruvien         | 5.1%  | 5.1%  |
| Rand sud-africain          | 4.2%  | 3.5%  |
| Peso dominicain            | 3.3%  | 3.1%  |
| Dollar canadien            | 3.0%  | 3.3%  |
| Won sud-coréen             | 2.1%  | 1.6%  |
| Euro                       | 1.9%  | 2.4%  |
| Peso argentin <sup>1</sup> | 1.8%  | 4.2%  |
| Autres                     | 7.9%  | 7.3%  |

## BÉNÉFICE

Le bénéfice sous-jacent (bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors éléments non sous-jacents et impact de l'hyperinflation) était de 3 320 millions d'USD (BPA sous-jacent 1.66 USD) au premier semestre de 2024, par rapport à 2 762 millions d'USD pour le premier semestre de 2023 (BPA sous-jacent 1.37 USD) (voir Note 16 *Modifications des capitaux propres et bénéfice par action* pour plus d'informations). Le bénéfice attribuable aux porteurs de nos capitaux propres pour les six premiers mois de 2024 était de 2 564 millions d'USD, comparé à 1 977 millions d'USD pour les six premiers mois de 2023, et comprend les impacts suivants :

- Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non sous-jacents) : 2 357 millions d'USD au premier semestre de 2024 comparé à des coûts financiers nets de 2 520 millions d'USD au premier semestre de 2023.
- Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents : Les coûts financiers nets non sous-jacents s'élevaient à 530 millions d'USD au premier semestre de 2024, comparé à 703 millions d'USD de coûts pour le premier semestre de 2023. La perte de 507 millions d'USD correspond à des ajustements à la valeur de marché sur des instruments dérivés liés à la couverture de programmes de paiements fondés sur des actions et sur des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre de regroupements d'entreprises passés (30 juin 2023 : 703 millions d'USD de perte). Au cours des six premiers mois de 2024, nous avons enregistré 66 millions d'USD de perte résultant de la dépréciation d'investissements financiers et 43 millions d'USD de gain liés à la finalisation d'offres publiques d'achat d'obligations émises par la société et certaines de ses filiales.
- Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées : Les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées s'élevaient à 104 millions d'USD en raison de l'adoption par notre entreprise

<sup>1</sup>Le traitement comptable de l'hyperinflation a été adopté en 2018 pour rapporter les activités argentines de la société.

associée Anadolu Efes de l'IAS 29 concernant le traitement comptable de l'hyperinflation sur leurs résultats de 2023 – voir Note 13 *Participations dans des entreprises associées*.

- Éléments non sous-jacents impactant le bénéfice d'exploitation : Au premier semestre de 2024, nous avons supporté des coûts non sous-jacents de 119 millions d'USD (30 juin 2023 : 107 millions d'USD) constitués principalement de 59 millions d'USD de coûts de restructuration (30 juin 2023 : 50 millions d'USD) et de 60 millions d'USD de coûts liés à la cession d'activités et à la vente d'actifs (y compris les dépréciations) (30 juin 2023 : 38 millions d'USD).
- Impôts sur le résultat : 1 546 millions d'USD au premier semestre de 2024 avec un taux d'imposition effectif de 34.1%, comparé à 1 192 millions d'USD au premier semestre de 2023 avec un taux d'imposition effectif de 31.9%. Les taux d'imposition effectifs de 2024 et 2023 ont été négativement impactés par les pertes non déductibles résultant des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et la couverture des actions émises dans le cadre du regroupement avec Grupo Modelo et SAB. En outre, le taux d'imposition effectif du premier semestre de 2024 comprend (133) millions d'USD de dépenses fiscales non sous-jacentes, reflétant principalement l'impact net de (240) millions d'USD (4.5 milliards de rands sud-africains) suite à la résolution de matières fiscales en Afrique du Sud et à la reprise de provisions fiscales – voir Note 7 *Éléments non sous-jacents*. Le taux d'imposition effectif normalisé était de 27.2% en 2024 par rapport à 27.3% en 2023.
- Bénéfice attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle : 672 millions d'USD au premier semestre de 2024 comparé à 678 millions d'USD au premier semestre de 2023.

# Situation et ressources financières

## FLUX DE TRÉSORERIE

| Millions d'USD   | 2024           | 2023 <sup>1</sup> |
|--|----------------|-------------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles                           | 2 568          | 1 597             |
| Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement                          | (1 732)        | (2 089)           |
| Flux de trésorerie provenant des activités de financement                            | (3 313)        | (2 795)           |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b> | <b>(2 476)</b> | <b>(3 287)</b>    |

### Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

| Millions d'USD   | 2024          | 2023          |
|--|---------------|---------------|
| Bénéfice   | 3 236         | 2 655         |
| Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice  | 7 588         | 7 512         |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation avant changements du fonds de roulement et utilisation des provisions</b> | <b>10 824</b> | <b>10 167</b> |
| Changement du fonds de roulement   | (4 170)       | (4 615)       |
| Contributions aux pensions et utilisation des provisions   | (251)         | (192)         |
| Intérêts et impôts (payés)/reçus   | (3 958)       | (3 806)       |
| Dividendes reçus   | 123           | 43            |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>  | <b>2 568</b>  | <b>1 597</b>  |

Notre flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 2 568 millions d'USD au premier semestre de 2024 comparé à 1 597 millions d'USD au premier semestre de 2023. Cette augmentation a été stimulée par une augmentation des bénéfices pour l'exercice et par des variations du fonds de roulement pour le premier semestre de 2024 par rapport au premier semestre de 2023. Les variations du fonds de roulement au premier semestre de 2024 et de 2023 reflètent la hausse des niveaux de fonds de roulement de fin juin par rapport aux niveaux de fin d'année, en raison des fluctuations saisonnières.

### Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

| Millions d'USD   | 2024           | 2023 <sup>1</sup> |
|--|----------------|-------------------|
| Dépenses d'investissement nettes   | (1 684)        | (2 063)           |
| Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise | (19)           | (8)               |
| Cession/(acquisition) d'autres actifs  | (29)           | (18)              |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>               | <b>(1 732)</b> | <b>(2 089)</b>    |

Notre flux de trésorerie sortant provenant des activités d'investissement s'élevait à 1 732 millions d'USD au premier semestre de 2024, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 2 089 millions d'USD au premier semestre de 2023. La baisse des flux de trésorerie sortants provenant d'activités d'investissement était principalement due à des niveaux inférieurs des dépenses d'investissement nettes en 2024 par rapport à 2023.

Nos dépenses d'investissement nettes s'élevaient à 1 684 millions d'USD au premier semestre de 2024 et à 2 063 millions d'USD au premier semestre de 2023. Environ 42% des dépenses d'investissement totales de 2024 ont été utilisés pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, 40% ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et 18% ont servi à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels et à l'amélioration des capacités administratives.

### Flux de trésorerie provenant des activités de financement

| Millions d'USD   | 2024           | 2023 <sup>1</sup> |
|--|----------------|-------------------|
| (Remboursements)/émissions d'emprunts                                | 1 124          | 155               |
| Dividendes payés   | (2 142)        | (1 923)           |
| Rachat d'actions   | (838)          | -                 |
| Paiements en vertu des contrats de location                          | (406)          | (359)             |
| Instruments financiers dérivés                                       | (172)          | (360)             |
| Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas de contrôle   | (414)          | (3)               |
| Autres flux de trésorerie de financement                             | (465)          | (305)             |
| <b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b> | <b>(3 313)</b> | <b>(2 795)</b>    |

Notre flux de trésorerie sortant provenant des activités de financement s'élevait à 3 313 millions d'USD au premier semestre de 2024, par rapport à un flux de trésorerie sortant de 2 795 millions d'USD au premier semestre de 2023. L'augmentation a été principalement stimulée par la finalisation de notre programme de rachat d'actions à hauteur de 1 milliard d'USD, par le rachat direct d'actions supplémentaires à Altria à hauteur de 0.2 milliard d'USD et par l'acquisition

<sup>1</sup> Modifié pour être conforme à la présentation de 2024.

de participations supplémentaires ne donnant pas le contrôle dans Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND ») pour un montant net de 0.3 milliard d'USD.

Au 30 juin 2024, nous disposions d'une liquidité totale de 17.7 milliards d'USD, dont 10.1 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 7.6 milliards d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que nous puissions emprunter ces montants pour combler nos besoins en liquidité, nous comptons essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles pour financer les activités de la société.

## **RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES**

Notre dette nette s'élevait à 70.4 milliards d'USD au 30 juin 2024 comparé à 67.6 milliards d'USD au 31 décembre 2023.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par notre direction pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de la société. Nous pensons que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par notre direction pour évaluer notre progression vers le désendettement, notre ratio endettement net/EBITDA normalisé optimal étant d'environ 2x.

Notre endettement net a augmenté de 2.8 milliards d'USD au 30 juin 2024, par rapport au 31 décembre 2023. Hormis des résultats opérationnels nets de dépenses d'investissement, l'endettement net a été essentiellement impacté par le paiement d'intérêts et d'impôts (hausse de l'endettement net de 3.7 milliards d'USD), le paiement des rachats d'actions (hausse de l'endettement net de 0.8 milliard d'USD), les versements de dividende aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (hausse de l'endettement net de 2.1 milliards d'USD) et l'effet de change sur l'endettement net (baisse de l'endettement net de 0.3 milliard d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé a augmenté, passant de 3.38x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2023 à 3.42x pour la période de 12 mois se terminant le 30 juin 2024. Notre structure de capital optimale est un ratio endettement net/EBITDA normalisé d'environ 2x et nous continuerons à gérer de manière proactive notre portefeuille de dettes.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs de nos capitaux propres au 30 juin 2024 s'élevaient à 78 517 millions d'USD, par rapport à 81 848 millions d'USD au 31 décembre 2023. La diminution nette des capitaux propres est liée au bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres et aux pertes nettes de change résultant de la conversion d'activités à l'étranger essentiellement dues à l'affaiblissement des taux de change à la clôture du peso mexicain, du peso colombien, et du real brésilien, qui a entraîné un écart de conversion de devises de 4 558 millions d'USD au 30 juin 2024 (diminution des capitaux propres).

Des informations détaillées sur les prêts et emprunts portant intérêts, les calendriers de remboursement et le risque de liquidité sont présentées à la Note 17 *Prêts et emprunts portant intérêts* et à la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Au 30 juin 2024, la note de crédit attribuée à la société par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable, et la note de crédit attribuée à la société par Moody's Investors Service était A3 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable.

# Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où l'un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

Les activités, la situation financière, et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été et pourraient continuer à être affectés négativement par les risques liés à la faiblesse et à l'incertitude économiques mondiales, régionales et locales, y compris ceux résultant d'un ralentissement économique, de l'inflation, de l'instabilité géopolitique (comme le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, et au Moyen-Orient, notamment le conflit dans la Mer Rouge), de l'augmentation des prix de l'énergie, des crises de santé publique, des changements dans les politiques gouvernementales et/ou de l'augmentation des taux d'intérêt. La consommation de bière et d'autres boissons alcoolisées et non alcoolisées dans de nombreuses juridictions où AB InBev exerce ses activités est étroitement liée aux conditions économiques générales et à l'évolution du revenu disponible. Des conditions macroéconomiques difficiles sur les marchés clés d'AB InBev ont affecté négativement la demande pour les produits d'AB InBev dans le passé et pourraient à l'avenir avoir un effet négatif important sur la demande pour les produits d'AB InBev, ce qui pourrait à son tour entraîner une baisse des revenus et des bénéfices. Les pressions inflationnistes et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement peuvent entraîner des augmentations significatives des dépenses, y compris les coûts directs des matériaux, des salaires, de l'énergie et du transport. En cas d'inflation soutenue et élevée sur plusieurs de ses marchés clés, il pourrait être difficile pour AB InBev de gérer efficacement les augmentations de ses coûts et AB InBev pourrait ne pas être en mesure de répercuter ces coûts accrus sur ses clients. Une importante détérioration des conditions économiques pourrait également amener les fournisseurs, distributeurs et autres partenaires tiers d'AB InBev à rencontrer des difficultés financières ou opérationnelles qu'ils ne pourraient pas surmonter, ce qui compromettrait leur capacité à remplir leurs obligations envers AB InBev, auquel cas l'activité et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés défavorablement.

La poursuite ou l'aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité des marchés des capitaux et du crédit observés dans un passé récent pourrait avoir un effet négatif sur la capacité d'AB InBev à accéder à des capitaux, sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière ainsi que sur le prix de marché de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

L'activité, les performances financières et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été, et pourraient continuer à être affectés défavorablement par les conflits militaires et leurs conséquences. L'activité, les performances financières et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été affectés défavorablement par le conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine. En avril 2022, AB InBev a annoncé sa décision de vendre sa participation minoritaire dans la *joint venture* AB InBev Efes, a décomptabilisé l'investissement et a déclaré une charge de dépréciation sans effet sur la trésorerie de 1.1 milliard d'USD dans les éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées au 30 juin 2022. Dans le cadre du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, diverses autorités gouvernementales, y compris dans l'Union européenne et aux États-Unis, ont imposé des sanctions et d'autres mesures restrictives à l'encontre de la Russie, y compris des contrôles à l'exportation et des restrictions à l'exercice de certaines activités en Russie ou favorisant des entreprises russes. En raison du conflit et des réactions internationales qu'il a suscitées, les autorités russes ont également imposé diverses restrictions économiques et financières, notamment des contrôles des changes et des restrictions sur les transactions avec des parties non russes. La mise en œuvre ou l'extension de ces sanctions, restrictions commerciales, contrôles des exportations et des devises et autres mesures restrictives peuvent rendre difficile pour AB InBev la cession de sa participation minoritaire dans les entreprises russes ou pour AB InBev Efes de transférer des liquidités de la Russie vers d'autres juridictions. Tout manquement aux sanctions et restrictions applicables pourrait exposer AB InBev à des sanctions réglementaires et à un risque réputationnel. Même si AB InBev a l'intention de céder sa participation dans les entreprises russes, ces développements ont eu, et peuvent continuer à avoir, un impact négatif sur les activités, les performances financières et les résultats d'exploitation de la société, et pourraient nuire à sa réputation.

Les conséquences géopolitiques et économiques plus larges du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine, et au Moyen-Orient, notamment le conflit dans la Mer Rouge, pourraient avoir pour effet d'accroître d'autres risques décrits dans le présent document, y compris, mais sans que cette liste ne soit exhaustive, les effets négatifs sur les conditions économiques et politiques des principaux marchés d'AB InBev, de nouvelles perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et des augmentations des prix des matières premières et de l'énergie avec des

répercussions inflationnistes mondiales, des sanctions et des mesures restrictives supplémentaires, un risque accru de cyber-incidents ou d'autres perturbations des systèmes d'information d'AB InBev, ce qui pourrait avoir un impact négatif important sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. L'incidence définitive de ces perturbations dépend également d'événements échappant à la connaissance ou au contrôle d'AB InBev, y compris la portée et la durée du conflit et les actions prises par des parties autres qu'AB InBev pour y répondre, et ne peut être prédite.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son état de situation financière lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en dollar américain pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Suite à la catégorisation de l'Argentine comme pays avec un taux d'inflation cumulé sur trois ans supérieur à 100%, le pays est considéré comme une économie hyperinflationniste conformément aux normes IFRS (IAS 29), entraînant le retraitement de certains résultats sous une comptabilité d'hyperinflation. Si la situation économique ou politique en Argentine se détériore d'avantage, les activités d'AB InBev en Amérique du Sud peuvent être impactées par des restrictions supplémentaires en vertu des nouvelles réglementations argentines en matière de change des devises, rapatriement d'exportations ou d'expropriation qui pourraient avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev à accéder à des fonds d'Argentine ainsi que sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligée à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou de refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes. AB InBev s'est fortement endettée en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. À court terme, la partie de l'état financier consolidé d'AB InBev représentée par de la dette devrait rester plus élevée par rapport à sa position historique. Son niveau de dette plus élevé pourrait avoir des conséquences significatives pour AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel elle opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités, (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables), (v) en limitant sa capacité à verser des dividendes ou à poursuivre d'autres distributions de capital aux actionnaires, et (vi) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix, la dislocation et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur les cours des actions et la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. Bien qu'AB InBev s'efforce d'allouer de manière dynamique son excédent de flux de trésorerie disponible (restant après les investissements dans son activité) afin d'équilibrer son endettement, de restituer des liquidités aux actionnaires et de procéder à des fusions et acquisitions sélectives, le niveau d'endettement de la société peut restreindre le montant des dividendes qu'elle peut verser.

En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse d'une incapacité d'AB InBev à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou, en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela pourrait avoir un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien qu'AB InBev

conclue des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son taux d'intérêt et également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations, en ce compris mais sans s'y limiter, les contrôles et restrictions monétaires, les principes comptables et l'illiquidité, l'inconvertibilité ou la non-transférabilité d'une monnaie donnée. Certaines filiales d'AB InBev, y compris Ambev, peuvent être tenues de garantir l'exécution de leurs obligations potentielles dans le cadre de certains accords et procédures judiciaires. Si ces filiales éprouvent des difficultés à obtenir ou à renouveler les instruments financiers nécessaires pour garantir leur exécution et si AB InBev ne fournit pas de garanties en ce qui concerne leurs obligations au titre de ces instruments financiers, ces filiales peuvent être tenues de payer des frais plus élevés, de fournir des garanties supplémentaires ou d'utiliser une partie substantielle de leur trésorerie pour garantir ces obligations, ce qui peut avoir un effet négatif sur leurs flux de trésorerie disponibles et leur liquidité et sur la capacité ultérieure d'AB InBev à recevoir des liquidités en amont. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, y compris suite à l'instabilité géopolitique, aux pressions inflationnistes, aux fluctuations monétaires, aux contraintes en matière d'approvisionnement et augmentations inattendues des droits douaniers sur ces matières premières et marchandises, comme l'aluminium, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement contre les risques de change et les changements dans les prix des marchandises. AB InBev a connu une hausse des coûts des produits de base, des matières premières et de la logistique en 2023, qui pourrait se poursuivre. Les prix de l'énergie ont été soumis à une forte volatilité dans un passé récent, et pourraient l'être à nouveau à l'avenir, notamment en raison du conflit en cours entre la Russie et l'Ukraine et au Moyen-Orient, notamment le conflit dans la Mer Rouge. Des prix de l'énergie élevés sur une période prolongée et des perturbations ou des contraintes affectant la disponibilité des services de transport, en ce compris maritimes, pourraient impacter le prix ou la disponibilité des matières premières ou des produits de base nécessaires aux produits d'AB InBev, et avoir un impact négatif sur les opérations d'AB InBev. AB InBev pourrait ne pas être en mesure d'augmenter ses prix pour compenser ces coûts accrus ou d'augmenter ses prix sans subir une réduction des volumes, revenus et du bénéfice d'exploitation.

La publicité négative entourant la société, ses marques, ses activités, ses campagnes publicitaires, son personnel ou ses partenaires commerciaux, et la perception par les consommateurs de la réponse de la société aux questions politiques et sociales ou aux événements catastrophiques pourraient nuire à sa réputation ou à l'image et la réputation de ses marques, diminuer la demande de ses produits et affecter défavorablement les activités de la société, sa situation financière et/ou le prix de marché de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS). La réputation d'AB InBev et l'image et la réputation de ses marques pourraient être affectées par la perception qu'ont les consommateurs de son soutien, de son association, de son absence de soutien ou de sa désapprobation à l'égard de certaines causes sociales. En outre, les campagnes, actions ou déclarations menées par des activistes ou d'autres personnalités publiques, qu'elles soient justifiées ou non, associant la société, son personnel, sa chaîne d'approvisionnement, ses produits ou ses partenaires commerciaux à un manquement à des normes éthiques, commerciales, environnementales, sociales et de gouvernance élevées, y compris en ce qui concerne les droits de l'homme, les conditions de travail et la santé et la sécurité des employés, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient avoir un impact négatif sur la réputation de la société ou sur l'image et la réputation de ses marques. Les médias sociaux, qui accélèrent et amplifient potentiellement la portée de la publicité négative, peuvent accroître les difficultés à répondre aux allégations négatives, même si ces allégations sont fausses. Les relations de *sponsoring* et les partenariats promotionnels d'AB InBev peuvent également l'exposer à une publicité négative en raison d'une conduite réelle ou présumée, ou de la perception par les consommateurs des opinions sociopolitiques exprimées par ses partenaires promotionnels ou par des personnes et entités associées aux organisations qu'AB InBev sponsorise ou soutient. Les réclamations ou la publicité négatives concernant les partenaires de parrainage ou de promotion de la société, y compris à la suite de leurs activités qui nuisent à leur image publique ou à leur réputation, pourraient également avoir un effet négatif sur la réputation d'AB InBev ou sur l'image et la réputation de ses marques. Ces facteurs et d'autres ont réduit dans le passé, et pourraient continuer à réduire, la volonté des consommateurs d'acheter certains produits d'AB InBev, ce qui aurait un effet défavorable sur ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent de réseaux de distribution efficaces pour livrer ses produits aux consommateurs, et les distributeurs jouent un rôle important dans la distribution d'une proportion significative de bière et d'autres boissons. En général, les distributeurs achètent les produits d'AB InBev à AB InBev et les revendent ensuite soit

à d'autres distributeurs soit à des points de vente. Ces distributeurs sont soit contrôlés par l'État, soit des distributeurs en gros privés mais indépendants, et rien ne garantit que ces distributeurs ne donnent pas la priorité aux concurrents d'AB InBev. En outre, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, ou toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou des grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés, pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière, et d'autres boissons alcoolisées et non-alcoolisées, ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière, de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Pour certaines fournitures d'emballage et matières premières, AB InBev dépend d'un petit nombre de fournisseurs importants, et certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses relatives à ces livraisons dans le futur.

En outre, un nombre de marques importantes d'AB InBev sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en des associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, y compris des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec ses associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

AB InBev pourrait se trouver en situation de conflit d'intérêts avec ses filiales dont elle détient une participation majoritaire. Par exemple, un conflit d'intérêts pourrait survenir en cas de litige concernant une violation contractuelle présumée, ce qui pourrait avoir des répercussions significatives et négatives sur la situation financière d'AB InBev. Un conflit d'intérêts pourrait également survenir en raison d'un double rôle joué par des administrateurs d'AB InBev qui peuvent également être des administrateurs, managers ou des cadres supérieurs de la filiale. Malgré les politiques et les procédures visant à adresser la possibilité de tels conflits d'intérêts, AB InBev pourrait ne pas être en mesure de résoudre l'ensemble de ces conflits à des conditions favorables pour AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles et réglementaires qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats pour des acquisitions ou des partenariats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres entreprises ; toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel, entre autres, la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le

Monitoring Trustee désigné par lui vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires ou d'autres sanctions.

Une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Les activités et participations d'AB InBev sur ces marchés sont soumises aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, les risques financiers, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, le manque d'entretien des infrastructures publiques, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, les lois et politiques d'autonomisation, la corruption dans le milieu des affaires, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de manque de liquidité, des taux élevés d'inflation (en ce compris l'hyperinflation), la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels AB InBev est actif. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé financière. De plus, la portée globale des activités d'AB InBev l'expose aux risques associés à la conduite d'opérations de façon globale, y compris les changements de droits douaniers. Le Bureau du représentant américain au commerce a imposé des droits de douane sur certaines importations aux Etats-Unis en provenance de Chine. Si des droits de douane significatifs ou autres restrictions sont imposées sur les produits importés de pays étrangers, en ce compris en provenance de Chine, ou si des mesures de rétorsion commerciales sont prises par la Chine ou d'autres pays en réponse à des droits de douanes existants ou futurs, cela pourrait avoir un effet négatif important sur les conditions économiques mondiales et la stabilité des marchés financiers mondiaux, et pourrait réduire de manière significative le commerce mondial, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur les activités d'AB InBev sur un ou plusieurs de ses marchés clés et sur ses résultats d'exploitation.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution et de vente d'AB InBev, pourraient imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourraient empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Les préférences des consommateurs peuvent changer rapidement et de manière imprévisible en raison de divers facteurs, notamment l'évolution des tendances sociales et des attitudes à l'égard des boissons alcoolisées, les tendances à l'amélioration et l'évolution des préférences alimentaires (y compris l'adoption accrue de médicaments amaigrissants pour réduire la consommation globale ou modifier les habitudes de consommation). AB InBev pourrait ne pas être en mesure d'anticiper ou de répondre de manière adéquate à l'évolution des préférences et des goûts des consommateurs ou aux développements de nouvelles formes de médias et de marketing, et les programmes de marketing, de promotion et de publicité d'AB InBev pourraient ne pas réussir à atteindre les consommateurs de la manière dont ils l'entendent. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la croissance de la catégorie des boissons prêtes à boire à base de spiritueux sur certains marchés. En outre, ces dernières années, de nombreuses industries ont été perturbées par des producteurs et des distributeurs non traditionnels, dans de nombreux cas en raison de l'évolution rapide du paysage numérique. L'activité d'AB InBev pourrait être affectée négativement si elle n'est pas en mesure d'anticiper l'évolution de la préférence des consommateurs pour ces plates-formes numériques ou si elle ne parvient pas à renforcer et à faire évoluer en permanence ses capacités en matière de commerce et de marketing numériques. Le succès des activités de commerce numérique de la société dépend en partie de sa capacité à inciter les détaillants, les consommateurs et les grossistes à utiliser ses offres et à conserver ces relations, qui peuvent être affectées par des exigences réglementaires, des pressions concurrentielles et d'autres facteurs indépendants de sa volonté. Tout ce qui précède pourrait avoir un effet négatif important sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation d'AB InBev.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines assurances « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et, en cas de contamination ou de défaut, les montants qu'elle

recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Ces dernières années, l'industrie des boissons non alcoolisées et alcoolisées a fait l'objet d'une attention publique et politique, résultant d'une mise en exergue croissante de la santé et du bien-être. Les préoccupations concernant les conséquences de la consommation de boissons alcoolisées sur la santé et l'activité accrue des groupes anti-alcool ou d'autres organismes gouvernementaux ou réglementaires, qui préconisent des mesures visant à réduire la consommation de boissons alcoolisées, pourraient réduire la demande de certains produits d'AB InBev, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur sa rentabilité. Malgré les progrès réalisés dans le cadre de ses objectifs en matière de consommation intelligente d'alcool (*Smart Drinking Goals*), AB InBev peut faire l'objet de critiques et connaître une augmentation du nombre de publications et d'études débattant de ses efforts pour réduire la consommation nocive d'alcool, car les défenseurs de cette cause tentent de façonner les débats publics. AB InBev peut également être soumis à des lois et réglementations visant à réduire l'accessibilité financière ou la disponibilité de la bière sur certains de ses marchés. Des restrictions réglementaires supplémentaires sur les activités d'AB InBev, telles que celles concernant l'âge minimum légal de consommation d'alcool, l'étiquetage des produits, les heures d'ouverture ou les activités de marketing, pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et créer une tendance à s'éloigner de sa consommation, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

La publicité négative et les campagnes, actions ou déclarations menées par des activistes ou d'autres personnalités publiques, qu'elles soient justifiées ou non, associant AB InBev, sa chaîne d'approvisionnement ou ses partenaires commerciaux à des problèmes liés au lieu de travail et aux droits de l'homme, qu'ils soient réels ou perçus, pourraient avoir un impact négatif sur la réputation d'AB InBev et nuire à ses activités. AB InBev a adopté des politiques qui comportent un certain nombre d'engagements en matière de respect des droits de l'homme, notamment son engagement à respecter les principes et les orientations contenus dans les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Les allégations, même fausses, selon lesquelles AB InBev ne respecte pas ses engagements ou le manquement réel ou perçu de ses fournisseurs ou autres partenaires commerciaux à se conformer aux lois applicables en matière de travail et de lieu de travail, y compris les lois sur le travail des enfants, ou leur abus réel ou perçu ou leur mauvaise utilisation des travailleurs migrants pourraient avoir une incidence négative sur la réputation d'AB InBev et l'image et la réputation de ses marques, et pourraient avoir un effet négatif sur ses activités. AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures judiciaires et de plaintes, y compris de procédures collectives (*class actions*). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 29 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés de 2023.

AB InBev pourrait encourir des coûts importants en raison du respect, de la violation ou de la responsabilité en vertu de diverses réglementations qui régissent les activités d'AB InBev ou les activités de ses tiers licenciés, y compris les lois sur la protection des données personnelles telles que le règlement général sur la protection des données adopté dans l'Union européenne, le *California Consumer Privacy Act*, la loi sur la protection des informations personnelles de la République populaire de Chine et la loi générale sur la protection des données personnelles adoptée par le Brésil.

AB InBev peut subir des changements défavorables en termes de régime fiscal, ce qui représente une part importante du coût de la bière facturé aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers d'autres catégories de boissons, y compris les produits alcoolisés non enregistrés ou informels, ce qui pourrait négativement impacter les résultats financiers d'AB InBev ainsi que ses résultats d'exploitation. Les autorités fiscales peuvent également imposer à AB InBev des taxes d'accise supplémentaires, ce qui peut donner lieu à des litiges ou à d'autres procédures concernant le bien-fondé ou le montant de ces impositions. Les frais liés aux timbres fiscaux et autres formes de marquage fiscal peuvent également affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées (y compris les changements potentiels au Brésil). Par exemple, en réponse à la globalisation et à la numérisation croissantes du commerce et des affaires, l'Organisation de coopération et de développement économiques (l'OCDE) a travaillé sur une réforme de la fiscalité internationale dans le prolongement de son projet sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. L'initiative de réforme repose sur une approche à deux piliers : le premier pilier, qui est axé sur la réaffectation de certains bénéfices imposables des entreprises multinationales vers les marchés où se trouvent les consommateurs ; et le deuxième pilier, qui est axé sur

l'établissement d'un taux minimal mondial d'imposition des sociétés de 15%. En décembre 2021, l'OCDE a publié des règles détaillées, à ce jour suivies de règles additionnelles, pour faciliter la mise en œuvre du deuxième pilier et en décembre 2022, le Conseil de l'UE a annoncé que les États membres de l'UE étaient parvenus à un accord pour mettre en œuvre la composante de l'impôt minimum (deuxième pilier) de l'initiative mondiale de réforme fiscale internationale de l'OCDE à compter du 1er janvier 2024. La plupart des États membres de l'UE, en ce compris la Belgique (juridiction où AB InBev est constituée), ont désormais adopté ces nouvelles règles dans leur législation nationale et leur mise en œuvre pourrait accroître de manière significative les charges et la complexité de la mise en conformité et pourrait donner lieu à des controverses accrues en matière d'audit avec les autorités fiscales compétentes. AB InBev continue d'évaluer l'impact de ces changements législatifs au fur et à mesure que de nouvelles orientations sont disponibles, mais rien ne garantit que la société parvienne à atténuer l'impact de l'augmentation des charges relatives à la mise en conformité. Des changements de traités fiscaux, l'introduction de nouvelles dispositions légales ou la mise à jour de législations existantes de pays dans lesquels AB InBev opère, ou des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante résultant de ces initiatives de réforme fiscale de l'OCDE ou autres, pourraient générer des impôts additionnels et augmenter la complexité, la charge et le coût du respect des obligations fiscales dans les pays où elle mène ses activités. AB InBev fait également l'objet d'examen, de contrôles et d'audits réguliers de la part des autorités fiscales dans les juridictions où elle opère. Des facteurs tels que les pressions économiques et politiques accrues pour augmenter les recettes fiscales ont contribué à une augmentation de l'activité d'audit, les autorités fiscales devenant plus agressives dans leur interprétation et leur application des lois fiscales, plus de temps et de difficultés pour résoudre les audits ou les litiges et une augmentation de la nouvelle législation fiscale. Bien qu'AB InBev estime que ses estimations, méthodologies et positions fiscales sont raisonnables et conformes à la législation en vigueur, l'évaluation des obligations fiscales applicables requiert un jugement important et les autorités fiscales peuvent ne pas être d'accord avec les jugements de la société ou adopter des positions de plus en plus agressives à leur égard. La décision finale d'une autorité fiscale en cas de contrôle fiscal pourrait différer sensiblement des provisions et des charges fiscales d'AB InBev ou pourrait obliger la société à modifier ses pratiques commerciales afin de réduire son exposition à des impôts supplémentaires à l'avenir, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses activités, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

Les dispositions légales relatives à la concurrence et au contrôle des concentrations, et toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter négativement les activités d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, en rapport avec les acquisitions passées d'AB InBev, différentes autorités réglementaires ont imposé (et peuvent imposer dans le futur) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, sa situation financière et ses perspectives. En outre, ces conditions pourraient diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite à ces opérations futures.

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans des pays émergents qui, en raison d'instabilité politique et économique, d'un manque de systèmes juridiques bien développés et de milieux d'affaires potentiellement corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, *joint ventures*, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anti-corruption (*U.S. Foreign Corrupt Practices Act*) et la loi britannique anti-corruption (*U.K. Bribery Act*).

Des réglementations nouvelles ou étendues en matière de contrôle des exportations, des sanctions économiques, des embargos ou d'autres formes de restrictions commerciales imposées à la Russie, à la Syrie, à Cuba, à l'Iran ou à d'autres pays dans lesquels AB InBev ou ses associés exercent leurs activités pourraient freiner les activités existantes d'AB InBev et résulter en d'importantes difficultés économiques dans ces régions, pouvant avoir un effet négatif sur les activités d'AB InBev et sur celles de ses associés, et pourrait entraîner des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels ou des investissements dans les associés.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba par le biais d'une filiale soient quantitativement non significatives, la réputation commerciale globale de la société pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part des États-Unis ou suite à l'implication de sa filiale dans des procédures judiciaires relatives à ses opérations à Cuba. Si les

investisseurs décidaient de liquider ou de céder autrement leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, le Titre III de la législation américaine connue comme la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis. Depuis le 2 mai 2019, en raison de l'activation du Titre III de la loi Helms-Burton, AB InBev pourrait être exposée à des litiges potentiels aux États-Unis, y compris les réclamations accumulées pendant la suspension antérieure du Titre III de la loi Helms-Burton. L'impact de l'activation du titre III de la loi Helms-Burton sur l'exposition d'AB InBev aux litiges aux États-Unis reste incertain. AB InBev a été notifiée de réclamations potentielles prétendant être faites en vertu de la loi Helms-Burton.

AB InBev s'appuie sur l'image et la réputation de ses marques, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre les activités de marketing d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev peut ne pas être en mesure de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa capacité à développer son activité.

Si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation du goodwill ou d'autres actifs incorporels pourraient devoir être supportées dans le futur, qui pourraient être significatives et avoir dès lors un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. Si le changement climatique a un effet néfaste sur la productivité agricole, AB InBev pourrait être confrontée à une diminution de la disponibilité ou à une tarification moins favorable de certaines matières premières agricoles nécessaires à ses produits, telles que l'orge, le houblon et le riz. En outre, le changement climatique peut également exposer AB InBev à des risques de pénurie d'eau et de qualité de l'eau en raison de l'eau nécessaire à la fabrication de ses produits, y compris l'eau consommée dans la chaîne d'approvisionnement agricole. Si le changement climatique entraîne des sécheresses ou une surexploitation de l'eau ou a un effet négatif sur la disponibilité ou la qualité de l'eau, le prix de l'eau peut augmenter dans certaines régions et certaines juridictions peuvent adopter des réglementations limitant l'utilisation de l'eau ou adopter d'autres modifications défavorables relatives aux taxes et réglementations applicables en matière d'eau. De telles mesures, si elles sont adoptées, pourraient entraîner une augmentation des pressions réglementaires, des coûts de production ou des contraintes de capacité. En outre, les comportements sociaux, les préférences des clients et le sentiment des investisseurs sont de plus en plus influencés par des considérations de durabilité, et par conséquent AB InBev peut être confronté à des pressions de la part de ses actionnaires, des régulateurs, des fournisseurs, des clients ou des consommateurs pour répondre aux préoccupations liées à la durabilité, qui peuvent obliger la société à supporter des coûts accrus et l'exposer à une enquête réglementaire ou à une action en justice, en ce compris des actions liées à des réclamations ou à des déclarations sur le développement durable. Si AB InBev ne parvient pas à atteindre ses objectifs de développement durable pour 2025 ou son ambition de parvenir à des émissions nettes nulles dans l'ensemble de sa chaîne de valeur d'ici à 2040, pour quelque raison que ce soit, sa réputation globale pourrait en souffrir. Les attentes du public en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'adoption d'exigences légales et réglementaires visant à lutter contre le changement climatique et à accroître les informations relatives aux questions de durabilité, y compris le changement climatique et les efforts d'atténuation, ainsi que les normes disparates et en constante évolution pour l'identification, la mesure et la communication des paramètres de durabilité peuvent obliger la société à supporter des coûts accrus, à réaliser des investissements supplémentaires et à mettre en œuvre de nouvelles pratiques et de nouveaux processus de communication, et peuvent alourdir la charge et les risques liés à la conformité de la société. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché des droits d'émission de gaz à effet de serre pourrait également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans

ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique en raison de différends concernant des conventions collectives du travail en vigueur avec les syndicats, dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives ou en raison de difficultés financières de ses fournisseurs. Un arrêt de travail ou un ralentissement sur les sites de travail d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières et des produits de base provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolus, y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information et de l'exploitation, des réseaux et des services pour soutenir ses processus et activités commerciales, y compris l'approvisionnement et la chaîne d'approvisionnement, les ventes, la gestion des ressources humaines, la fabrication, la distribution et le marketing. AB InBev se repose sur des systèmes d'information, en ce compris par le biais de services opérés ou maintenus par des tiers, pour collecter, traiter, transmettre et archiver des informations électroniques, y compris, mais non-exclusivement, les informations sensibles, confidentielles ou personnelles des clients et des consommateurs. L'intégration du commerce électronique, de la fintech et de la vente directe dans les opérations d'AB InBev et leur contribution d'importance croissante dans les revenus de la société et dans les ventes, a augmenté la quantité d'informations qu'AB InBev traite et conserve, augmentent par la même occasion son exposition potentielle à un incident de sécurité. La sophistication des acteurs porteurs de menaces en matière de cybersécurité continue également d'évoluer et de croître, y compris le risque associé aux technologies émergentes, telles que l'intelligence artificielle, à des fins malveillantes. Les systèmes d'information des partenaires tiers d'AB InBev, y compris les fournisseurs et les distributeurs, et ceux des autres auxquels ils font appel, sont également exposés à des incidents de cybersécurité qui peuvent compromettre la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de leurs systèmes d'information et entraîner un accès non autorisé aux données sensibles d'AB InBev ou de ses clients. La conformité et les changements aux lois et réglementations relatives à la vie privée, à la cybersécurité et à la protection des données pourraient entraîner des dépenses importantes, et AB InBev pourrait être obligée de faire des investissements supplémentaires dans les technologies de sécurité. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour minimiser la probabilité et l'impact de tels incidents de cybersécurité et perturbations des systèmes d'information, de tels incidents pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev ou sur sa capacité à remplir ses obligations contractuelles, et l'exposer à des actions en justice ou à des sanctions réglementaires. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie, ou pourrait exposer AB InBev ou ses clients à un risque de perte ou d'usage abusif d'information. De façon générale, des ruptures technologiques peuvent avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

Les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev pourraient être affectés négativement par des catastrophes naturelles, sociales, techniques, physiques ou autres, y compris des crises de santé publique et des pandémies mondiales. Ces dernières années, les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev ont été affectés négativement par la pandémie de COVID-19 et la mise en œuvre des restrictions en réponse. Bien que la plupart des restrictions mises en œuvre en réponse à la pandémie de COVID-19 aient été supprimées, l'émergence de nouvelles pandémies mondiales, en ce compris de nouvelles variantes du COVID-19 peut entraîner de nouvelles restrictions dans les régions et les pays où AB InBev opère, conduire à une plus grande incertitude économique et accroître bon nombre des autres risques décrits dans le présent document.

AB InBev pourrait ne pas être en mesure de recruter ou de conserver le personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber l'activité d'AB InBev et avoir un effet matériel défavorable sur la situation financière d'AB InBev, son résultat d'exploitation et sa position concurrentielle.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent

donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

#### **RISQUES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

La note 27 des états financiers consolidés de 2023 et la note 19 des présents états financiers intermédiaires condensés non audités pour 2024 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contiennent des informations détaillées sur l'exposition aux risques financiers de la société et ses politiques de gestion des risques.

## **Événements survenus après la date de clôture**

Veillez vous référer à la Note 23 *Événements survenus après la date de clôture* de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités.

# Déclaration du conseil d'administration

---

Le conseil d'administration d'AB InBev SA/NV certifie, au nom et pour le compte de la société, que, à sa connaissance, (a) les états financiers qui ont été préparés conformément à IAS 34 *Information financière intermédiaire* donnent une image fidèle des actifs, des passifs, de la situation financière et du résultat de la société et des entités reprises dans la consolidation dans leur ensemble et (b) le rapport de gestion comprend un examen fidèle du développement et des performances des activités et de la situation de la société et des entités reprises dans la consolidation dans leur ensemble, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

# Rapport du commissaire

---



## RAPPORT DU COMMISSAIRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE ANHEUSER-BUSCH INBEV SA SUR L'EXAMEN LIMITÉ DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES POUR LA PÉRIODE CLOSE LE 30 JUIN 2024

---

### Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-jointe, comprenant l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière d'Anheuser-Busch InBev SA et de ses filiales au 30 juin 2024, le compte de résultats consolidé intermédiaire résumé, l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global, l'état consolidé intermédiaire résumé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé pour la période de six mois à cette date, ainsi que les notes explicatives (collectivement dénommés « états financiers consolidés intermédiaires résumés »). L'établissement et la présentation de ces états financiers consolidés intermédiaires résumés conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité consiste à émettre une conclusion sur ces états financiers consolidés intermédiaires résumés sur la base de notre examen limité.

### Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'information financière intermédiaire mise en œuvre par l'auditeur indépendant de l'entité". Notre examen a consisté à la demande de renseignements, principalement auprès des responsables financiers et comptables, et à la mise en œuvre de procédures d'analyse et d'autres procédures d'examen limité. La portée de notre examen limité était considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et, en conséquence, ne nous a pas permis d'obtenir l'assurance d'avoir pris connaissance de tous les éléments significatifs qu'un audit aurait permis d'identifier. Nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, aucun fait n'a été porté à notre connaissance nous laissant à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés ci-jointe n'ont pas été établis, à tous égards importants, conformément à la norme IAS 34, telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Diegem, le 31 juillet 2024

Le Commissaire  
PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL  
représenté par

Peter D'hondt\*  
Réviseur d'Entreprises

\*Agissant au nom de Peter D'hondt BV

## Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité

| Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD                   | Notes  | 2024           | 2023           |
|--|--------|----------------|----------------|
| <b>Produits</b>  |        | <b>29 880</b>  | <b>29 333</b>  |
| Coûts des ventes   |        | (13 419)       | (13 536)       |
| <b>Marge brute</b>   |        | <b>16 461</b>  | <b>15 796</b>  |
| Frais de distribution  |        | (3 157)        | (3 183)        |
| Frais commerciaux et de marketing                                    |        | (3 574)        | (3 518)        |
| Frais administratifs   |        | (2 517)        | (2 350)        |
| Autres produits/(charges) d'exploitation                             |        | 334            | 327            |
| <b>Bénéfice d'exploitation avant éléments non sous-jacents</b>       |        | <b>7 547</b>   | <b>7 072</b>   |
| Éléments non sous-jacents au-dessus du bénéfice d'exploitation       | 7      | (119)          | (107)          |
| <b>Bénéfice d'exploitation</b>                                       |        | <b>7 428</b>   | <b>6 965</b>   |
| Coûts financiers   | 8      | (2 715)        | (2 905)        |
| Produits financiers  | 8      | 358            | 385            |
| Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents                    | 8      | (530)          | (703)          |
| <b>Produits/(coûts) financiers nets</b>                              |        | <b>(2 887)</b> | <b>(3 223)</b> |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées                | 13     | 137            | 105            |
| Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées | 7 / 13 | 104            | -              |
| <b>Bénéfice avant impôts</b>   |        | <b>4 782</b>   | <b>3 847</b>   |
| Impôts sur le résultat   | 9      | (1 546)        | (1 192)        |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>  |        | <b>3 236</b>   | <b>2 655</b>   |
| Bénéfice de l'exercice attribuable aux :                             |        |                |                |
| Porteurs des capitaux propres d'AB InBev                             |        | 2 564          | 1 977          |
| Participations ne donnant pas le contrôle                            |        | 672            | 678            |
| Bénéfice de base par action  | 16     | 1.28           | 0.98           |
| Bénéfice dilué par action  | 16     | 1.25           | 0.96           |
| Bénéfice sous-jacent par action <sup>1</sup>                         | 16     | 1.66           | 1.37           |

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<sup>1</sup> Le bénéfice sous-jacent par action n'est pas un indicateur défini par les IFRS. Se référer à la note 16 *Modifications des capitaux propres et bénéfice par action* pour de plus amples informations.

# État consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin  
Millions d'USD

|   | Notes | 2024           | 2023         |
|---|-------|----------------|--------------|
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>   |       | <b>3 236</b>   | <b>2 655</b> |
| <b>Autres éléments du résultat global : éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats :</b>   |       |                |              |
| Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi  | 16    | -              | 3            |
|   |       | -              | <b>3</b>     |
| <b>Autres éléments du résultat global : éléments qui pourraient être reclassés au compte de résultats :</b> |       |                |              |
| Écarts de conversion des activités étrangères   | 16    | (5 736)        | 3 574        |
| Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net                      |       | 673            | (95)         |
| Couvertures des flux de trésorerie comptabilisés en capitaux propres  |       | 346            | (497)        |
| Couvertures des flux de trésorerie reclassés des capitaux propres au compte de résultats                    |       | (3)            | (103)        |
|   |       | <b>(4 721)</b> | <b>2 879</b> |
| <b>Total des autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b>   |       | <b>(4 721)</b> | <b>2 882</b> |
| <b>Résultat global total</b>  |       | <b>(1 485)</b> | <b>5 538</b> |
| Attribuable aux :   |       |                |              |
| Porteurs des capitaux propres d'AB InBev  |       | (1 668)        | 5 049        |
| Participations ne donnant pas le contrôle   |       | 184            | 488          |

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# État consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière

| Millions d'USD   | Notes | 30 juin 2024   | 31 décembre 2023 |
|--|-------|----------------|------------------|
| <b>ACTIFS</b>  |       |                |                  |
| <b>Actifs non-courants</b>   |       |                |                  |
| Immobilisations corporelles  | 10    | 25 086         | 26 818           |
| Goodwill   | 11    | 113 451        | 117 043          |
| Immobilisations incorporelles  | 12    | 40 703         | 41 286           |
| Participations dans des entreprises associées                          | 13    | 4 865          | 4 872            |
| Placements   | 15    | 185            | 178              |
| Actifs d'impôts différés   |       | 2 771          | 2 935            |
| Pensions et obligations similaires                                     |       | 12             | 12               |
| Impôts sur le résultat à récupérer                                     |       | 749            | 844              |
| Dérivés  | 19    | 184            | 44               |
| Créances commerciales et autres créances                               | 14    | 1 687          | 1 941            |
| <b>Total actifs non-courants</b>                                       |       | <b>189 694</b> | <b>195 973</b>   |
| <b>Actifs courants</b>   |       |                |                  |
| Placements   | 15    | 252            | 67               |
| Stocks   |       | 5 567          | 5 583            |
| Impôts sur le résultat à récupérer                                     |       | 611            | 822              |
| Dérivés  | 19    | 448            | 505              |
| Créances commerciales et autres créances                               | 14    | 6 705          | 6 024            |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie                                | 15    | 7 392          | 10 332           |
| Actifs détenus en vue de la vente                                      |       | 51             | 34               |
| <b>Total actifs courants</b>   |       | <b>21 026</b>  | <b>23 367</b>    |
| <b>Total de l'actif</b>  |       | <b>210 720</b> | <b>219 340</b>   |
| <b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>                                     |       |                |                  |
| <b>Capitaux propres</b>  |       |                |                  |
| Capital souscrit   | 16    | 1 736          | 1 736            |
| Primes d'émission  |       | 17 620         | 17 620           |
| Réserves   |       | 15 617         | 20 276           |
| Résultats reportés   |       | 43 543         | 42 215           |
| <b>Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev</b> |       | <b>78 517</b>  | <b>81 848</b>    |
| Participations ne donnant pas le contrôle                              |       | 10 725         | 10 828           |
| <b>Total capitaux propres</b>  |       | <b>89 241</b>  | <b>92 676</b>    |
| <b>Dettes non-courantes</b>  |       |                |                  |
| Emprunts portant intérêts  | 17    | 75 944         | 74 163           |
| Pensions et obligations similaires                                     |       | 1 495          | 1 673            |
| Passifs d'impôts différés  |       | 11 761         | 11 874           |
| Impôts sur le résultat à payer   |       | 408            | 589              |
| Dérivés  | 19    | 55             | 151              |
| Dettes commerciales et autres dettes                                   |       | 880            | 738              |
| Provisions   |       | 368            | 320              |
| <b>Total dettes non-courantes</b>                                      |       | <b>90 912</b>  | <b>89 508</b>    |
| <b>Dettes courantes</b>  |       |                |                  |
| Découverts bancaires   | 15    | 17             | 17               |
| Emprunts portant intérêts  | 17    | 2 240          | 3 987            |
| Impôts sur le résultat à payer   |       | 1 144          | 1 583            |
| Dérivés  | 19    | 5 223          | 5 318            |
| Dettes commerciales et autres dettes                                   |       | 21 708         | 25 981           |
| Provisions   |       | 235            | 269              |
| <b>Total dettes courantes</b>  |       | <b>30 566</b>  | <b>37 156</b>    |
| <b>Total des capitaux propres et du passif</b>                         |       | <b>210 720</b> | <b>219 340</b>   |

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## État consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres

### Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

| Millions d'USD                                 | Notes | Capital souscrit | Primes d'émission | Actions propres | Réserves      | Réserves liées aux autres éléments du résultat global | Résultats reportés | Total         | Participations ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres totaux |
|--|-------|------------------|-------------------|-----------------|---------------|---|--------------------|---------------|---|-------------------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>          |       | <b>1 736</b>     | <b>17 620</b>     | <b>(3 706)</b>  | <b>54 477</b> | <b>(35 553)</b>                                       | <b>38 823</b>      | <b>73 398</b> | <b>10 880</b>                             | <b>84 278</b>           |
| Bénéfice de l'exercice                         |       | -                | -                 | -               | -             | -   | 1 977              | 1 977         | 678                                       | 2 655                   |
| Autres éléments du résultat global             | 16    | -                | -                 | -               | -             | 3 072   | -                  | 3 072         | (189)                                     | 2 882                   |
| <b>Résultat global total</b>                   |       | <b>-</b>         | <b>-</b>          | <b>-</b>        | <b>-</b>      | <b>3 072</b>  | <b>1 977</b>       | <b>5 049</b>  | <b>488</b>                                | <b>5 538</b>            |
| Dividendes                                     |       | -                | -                 | -               | -             | -   | (1 581)            | (1 581)       | (273)                                     | (1 855)                 |
| Actions propres                                |       | -                | -                 | 312             | -             | -   | (230)              | 82            | -   | 82                      |
| Paiements fondés sur des actions               | 18    | -                | -                 | -               | 232           | -   | -                  | 232           | 12  | 244                     |
| Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation |       | -                | -                 | -               | -             | -   | 324                | 324           | 201                                       | 525                     |
| Variations de périmètre et autres              |       | -                | -                 | -               | -             | -   | (44)               | (44)          | 15  | (29)                    |
| <b>Au 30 juin 2023</b>                         |       | <b>1 736</b>     | <b>17 620</b>     | <b>(3 393)</b>  | <b>54 709</b> | <b>(32 481)</b>                                       | <b>39 269</b>      | <b>77 460</b> | <b>11 324</b>                             | <b>88 783</b>           |

### Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev

| Millions d'USD                                 | Notes | Capital souscrit | Primes d'émission | Actions propres | Réserves      | Réserves liées aux autres éléments du résultat global | Résultats reportés | Total          | Participations ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres totaux |
|--|-------|------------------|-------------------|-----------------|---------------|---|--------------------|----------------|---|-------------------------|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>          |       | <b>1 736</b>     | <b>17 620</b>     | <b>(3 465)</b>  | <b>54 896</b> | <b>(31 155)</b>                                       | <b>42 215</b>      | <b>81 848</b>  | <b>10 828</b>                             | <b>92 676</b>           |
| Bénéfice de l'exercice                         |       | -                | -                 | -               | -             | -   | 2 564              | 2 564          | 672                                       | 3 236                   |
| Autres éléments du résultat global             | 16    | -                | -                 | -               | -             | (4 232)   | -                  | (4 232)        | (488)                                     | (4 721)                 |
| <b>Résultat global total</b>                   |       | <b>-</b>         | <b>-</b>          | <b>-</b>        | <b>-</b>      | <b>(4 232)</b>  | <b>2 564</b>       | <b>(1 668)</b> | <b>184</b>                                | <b>(1 485)</b>          |
| Dividendes                                     |       | -                | -                 | -               | -             | -   | (1 764)            | (1 764)        | (410)                                     | (2 173)                 |
| Actions propres                                |       | -                | -                 | (692)           | -             | -   | (100)              | (792)          | -   | (792)                   |
| Paiements fondés sur des actions               | 18    | -                | -                 | -               | 265           | -   | -                  | 265            | 16  | 281                     |
| Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation |       | -                | -                 | -               | -             | -   | 492                | 492            | 305                                       | 797                     |
| Variations de périmètre et autres              |       | -                | -                 | -               | -             | -   | 136                | 136            | (198)                                     | (62)                    |
| <b>Au 30 juin 2024</b>                         |       | <b>1 736</b>     | <b>17 620</b>     | <b>(4 158)</b>  | <b>55 161</b> | <b>(35 387)</b>                                       | <b>43 543</b>      | <b>78 517</b>  | <b>10 725</b>                             | <b>89 241</b>           |

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

# Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non audité

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin  
Millions d'USD

|  | Notes   | 2024           | 2023 <sup>1</sup> |
|--|---------|----------------|-------------------|
| <b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>   |         |                |                   |
| <b>Bénéfice de l'exercice</b>  |         | <b>3 236</b>   | <b>2 655</b>      |
| Amortissements et dépréciations  |         | 2 741          | 2 595             |
| (Produits)/coûts financiers nets   | 8       | 2 887          | 3 223             |
| Paiements fondés sur des actions réglé en instruments de capitaux propres                                    | 18      | 315            | 286               |
| Impôts sur le résultat   | 9       | 1 546          | 1 192             |
| Autres éléments non décaissés  |         | 339            | 321               |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées  | 13      | (241)          | (105)             |
| <b>Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du fonds de roulement et utilisation des provisions</b> |         | <b>10 824</b>  | <b>10 167</b>     |
| Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances                                       |         | (1 154)        | (1 325)           |
| Diminution/(augmentation) des stocks   |         | (325)          | (228)             |
| Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes   |         | (2 691)        | (3 062)           |
| Contributions aux pensions et utilisation des provisions   |         | (251)          | (192)             |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>  |         | <b>6 403</b>   | <b>5 360</b>      |
| Intérêts payés   |         | (2 001)        | (2 322)           |
| Intérêts reçus   |         | 303            | 512               |
| Dividendes reçus   |         | 123            | 43                |
| Impôts sur le résultat payés   |         | (2 260)        | (1 996)           |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>  |         | <b>2 568</b>   | <b>1 597</b>      |
| <b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>  |         |                |                   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles   | 10 / 12 | (1 735)        | (2 107)           |
| Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles  |         | 52             | 44                |
| Cession/(acquisition) de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée/acquise                             |         | (19)           | (8)               |
| Cession/(acquisition) d'autres actifs  |         | (29)           | (18)              |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>   |         | <b>(1 732)</b> | <b>(2 089)</b>    |
| <b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>  |         |                |                   |
| Émissions d'emprunts   | 17      | 5 466          | 181               |
| Remboursement d'emprunts   | 17      | (4 342)        | (26)              |
| Dividendes payés   |         | (2 142)        | (1 923)           |
| Rachat d'actions   |         | (838)          | -                 |
| Paiements en vertu des contrats de location  |         | (406)          | (359)             |
| Instruments financiers dérivés   |         | (172)          | (360)             |
| Cession/(acquisition) de participations ne donnant pas de contrôle   |         | (414)          | (3)               |
| Autres flux de trésorerie de financement   |         | (465)          | (305)             |
| <b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>   |         | <b>(3 313)</b> | <b>(2 795)</b>    |
| <b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie</b>                         |         | <b>(2 476)</b> | <b>(3 287)</b>    |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice                  |         | 10 314         | 9 890             |
| Effet de la variation des taux de change   |         | (463)          | 191               |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice</b>       | 15      | <b>7 375</b>   | <b>6 794</b>      |

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

<sup>1</sup> Modifié pour être conforme à la présentation de 2024.

## Notes annexes aux états financiers consolidés

|   | Note |
|---|------|
| Présentation de l'entreprise  | 1    |
| Déclaration de conformité   | 2    |
| Résumé des principales méthodes comptables  | 3    |
| Utilisation d'estimations et de jugements   | 4    |
| Information sectorielle   | 5    |
| Acquisitions et cessions de filiales  | 6    |
| Éléments non sous-jacents   | 7    |
| Charges et produits financiers  | 8    |
| Impôts sur le résultat  | 9    |
| Immobilisations corporelles   | 10   |
| Goodwill  | 11   |
| Immobilisations incorporelles   | 12   |
| Participations dans des entreprises associées   | 13   |
| Créances commerciales et autres créances  | 14   |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements   | 15   |
| Modifications des capitaux propres et résultat par action   | 16   |
| Emprunts portant intérêts   | 17   |
| Paiements fondés sur des actions  | 18   |
| Risques provenant d'instruments financiers  | 19   |
| Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie | 20   |
| Passifs éventuels   | 21   |
| Parties liées   | 22   |
| Événements survenus après la date de clôture  | 23   |

## 1. Présentation de l'entreprise

Anheuser-Bush InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). En tant qu'entreprise, nous rêvons en grand pour créer un avenir avec plus de célébrations. Nous cherchons toujours à concevoir de nouvelles manières de profiter pleinement des moments de la vie, de faire progresser notre secteur et d'avoir un impact significatif dans le monde. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona®, Stella Artois® et Michelob Ultra® ; les marques multi-pays Beck's®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Castle®, Castle Lite®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 155 000 collaborateurs basés dans près de 50 pays de par le monde. En 2023, les produits rapportés par AB InBev s'élevaient à 59.4 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités de l'entreprise pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé « AB InBev » ou « l'entreprise ») et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des activités conjointes et coentreprises. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 et 2023 ne sont pas audités ; cependant, selon l'entreprise, les états intermédiaires incluent les ajustements nécessaires pour obtenir des états représentatifs pour la période intermédiaire.

Les états financiers consolidés résumés ont été approuvés pour la publication par le conseil d'administration du 31 juillet 2024.

## 2. Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités ont été préparés en conformité avec la Norme Internationale d'Information Financière (IFRS) IAS 34 *Information Financière Intermédiaire* publiée par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2024 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

### 3. Résumé des principales méthodes comptables

Les méthodes comptables appliquées sont conformes à celles utilisées pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

#### (A) RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES

Un certain nombre d'amendements aux normes qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2024 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités en raison de leur caractère non applicable ou non significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

#### (B) MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les principaux taux de change suivants ont été utilisés pour la préparation des états financiers :

| 1 USD est égal à : | Taux de change à la clôture |                  | Taux de change moyen |              |
|--------------------|-----------------------------|------------------|----------------------|--------------|
|                    | 30 juin 2024                | 31 décembre 2023 | 30 juin 2024         | 30 juin 2023 |
| Peso argentin      | 911.36                      | 808.74           | -                    | -            |
| Real brésilien     | 5.56                        | 4.84             | 5.02                 | 5.12         |
| Dollar canadien    | 1.37                        | 1.33             | 1.36                 | 1.36         |
| Yuan chinois       | 7.26                        | 7.10             | 7.20                 | 6.93         |
| Peso colombien     | 4 151.75                    | 3 818.47         | 3 878.19             | 4 638.30     |
| Euro               | 0.93                        | 0.90             | 0.92                 | 0.93         |
| Peso mexicain      | 18.38                       | 16.89            | 16.99                | 18.30        |
| Nuevo sol péruvien | 3.84                        | 3.71             | 3.76                 | 3.77         |
| Livre sterling     | 0.79                        | 0.79             | 0.79                 | 0.81         |
| Rand sud-africain  | 18.21                       | 18.41            | 18.82                | 18.10        |
| Won sud-coréen     | 1 377.79                    | 1 296.53         | 1 347.46             | 1 301.06     |

L'entreprise applique le traitement comptable de l'hyperinflation pour ses filiales en Argentine. Les résultats de 2024, retraités sur base du pouvoir d'achat, ont été convertis au taux de change de clôture de juin 2024 de 911.36 pesos argentins par dollar US (les résultats 2023 ont été convertis au taux de change de clôture de juin 2023 de 256.71 pesos argentins par dollar US).

### 4. Utilisation d'estimations et de jugements

Les jugements significatifs effectués par le management afin d'appliquer les principes comptables de l'entreprise et les sources principales d'incertitude sont conformes à ceux utilisés pour les états financiers consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

## 5. Information sectorielle

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur six régions distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, la direction d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources. La structure de gestion comprend cinq régions : Amérique du Nord, Amériques du Centre, Amérique du Sud, EMEA et Asie-Pacifique. En plus de ces cinq régions géographiques, l'entreprise utilise un sixième segment, Exportations Globales et Sociétés Holding, aux fins de reporting de toutes les informations financières.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, sauf les volumes (millions d'hl) et la marge EBITDA normalisé (en %). Les informations présentées concernent les périodes de six mois se terminant le 30 juin 2024 et 2023, à l'exception des actifs sectoriels (non-courants) avec des comparatifs au 31 décembre 2023.

|  | Amérique du Nord |        | Amériques du Centre |        | Amérique du Sud |        | EMEA   |        | Asie-Pacifique |        | Exportations Globales et Sociétés Holding |       | AB InBev au niveau mondial |         |
|--|------------------|--------|---------------------|--------|-----------------|--------|--------|--------|----------------|--------|---|-------|----------------------------|---------|
|  | 2024             | 2023   | 2024                | 2023   | 2024            | 2023   | 2024   | 2023   | 2024           | 2023   | 2024                                      | 2023  | 2024                       | 2023    |
| <b>Volumes</b>   | 44               | 47     | 74                  | 72     | 76              | 76     | 45     | 43     | 46             | 50     | -   | -     | 286                        | 288     |
| <b>Produits</b>  | 7 457            | 7 926  | 8 574               | 7 573  | 6 018           | 5 849  | 4 228  | 4 070  | 3 383          | 3 679  | 221                                       | 236   | 29 880                     | 29 333  |
| <b>EBITDA normalisé</b>  | 2 464            | 2 539  | 4 105               | 3 494  | 1 834           | 1 766  | 1 290  | 1 142  | 1 186          | 1 273  | (590)                                     | (545) | 10 288                     | 9 668   |
| Marge EBITDA normalisée en %   | 33.0%            | 32.0%  | 47.9%               | 46.1%  | 30.5%           | 30.2%  | 30.5%  | 28.1%  | 35.0%          | 34.6%  | -   | -     | 34.4%                      | 33.0%   |
| Amortissements et dépréciations                                      | (352)            | (368)  | (752)               | (702)  | (531)           | (498)  | (503)  | (507)  | (324)          | (324)  | (280)                                     | (197) | (2 741)                    | (2 596) |
| <b>Bénéfice d'exploitation normalisé</b>                             | 2 112            | 2 171  | 3 353               | 2 792  | 1 304           | 1 268  | 787    | 635    | 861            | 949    | (870)                                     | (742) | 7 547                      | 7 072   |
| Éléments non sous-jacents (y compris dépréciations non sous-jacents) | (15)             | (40)   | (14)                | (11)   | (2)             | (27)   | (13)   | (17)   | (15)           | (5)    | (59)                                      | (7)   | (119)                      | (107)   |
| <b>Bénéfice d'exploitation</b>                                       | 2 097            | 2 131  | 3 339               | 2 781  | 1 302           | 1 241  | 774    | 618    | 846            | 944    | (929)                                     | (749) | 7 428                      | 6 965   |
| Produits/(coûts) financiers nets                                     |                  |        |                     |        |                 |        |        |        |                |        |   |       | (2 887)                    | (3 223) |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées                |                  |        |                     |        |                 |        |        |        |                |        |   |       | 137                        | 105     |
| Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées |                  |        |                     |        |                 |        |        |        |                |        |   |       | 104                        | -       |
| Impôts sur le résultat   |                  |        |                     |        |                 |        |        |        |                |        |   |       | (1 546)                    | (1 192) |
| <b>Bénéfice</b>  |                  |        |                     |        |                 |        |        |        |                |        |   |       | 3 236                      | 2 655   |
| Actifs sectoriels (non-courants)                                     | 62 689           | 62 931 | 69 816              | 74 160 | 14 047          | 14 791 | 28 776 | 29 302 | 11 391         | 11 980 | 2 975                                     | 2 808 | 189 694                    | 195 973 |
| Dépenses brutes d'investissement                                     | 193              | 216    | 596                 | 561    | 334             | 402    | 268    | 393    | 171            | 246    | 174                                       | 288   | 1 735                      | 2 107   |

Pour la période de six mois se terminant au 30 juin 2024, les produits nets de l'activité brassicole étaient de 26 362 millions d'USD (2023 : 26 071 millions d'USD) et les produits nets de l'activité hors bière (boissons non alcoolisées et autres activités) étaient de 3 518 millions d'USD (2023 : 3 262 millions d'USD).

## 6. Acquisitions et cessions de filiales

Pour les périodes de six mois se terminant le 30 juin 2024 et le 30 juin 2023, l'entreprise a entrepris une série de cessions et/ou a réglé des paiements liés aux acquisitions d'années précédentes sans impact significatif sur les états financiers consolidés.

## 7. Éléments non sous-jacents

L'IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non sous-jacents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclus de la mesure de la performance du secteur auxquels ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non sous-jacents inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

| Millions d'USD   | 2024         | 2023         |
|--|--------------|--------------|
| Restructuration  | (59)         | (50)         |
| Cession d'activités et vente d'actifs (y compris les pertes de valeur)               | (60)         | (38)         |
| Réclamations et frais juridiques   | -            | (19)         |
| <b>Impact sur le résultat d'exploitation</b>   | <b>(119)</b> | <b>(107)</b> |
| Produits/(coûts) financiers nets non sous-jacents                                    | (530)        | (703)        |
| Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées                 | 104          | -            |
| Impôts non sous-jacents  | (133)        | 51           |
| Éléments non sous-jacents attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | 3            | 9            |
| <b>Impact net sur le résultat</b>  | <b>(675)</b> | <b>(750)</b> |

Les charges non sous-jacentes de restructuration pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 s'élèvent à (59) millions d'USD (30 juin 2023 : (50) millions d'USD). Ces charges sont principalement liées au réalignement des structures résultant d'améliorations opérationnelles dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement et nos fonctions commerciales et de support. Ces changements visent à éliminer les chevauchements d'organisations ou double emploi dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles visent à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les cessions d'activités et ventes d'actifs (y compris les pertes de valeur) atteignent (60) millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, comprenant principalement des pertes de valeur d'actifs incorporels ainsi que des actifs non stratégiques détenus en vue de la vente au cours de la période (30 juin 2023 : (38) millions d'USD).

L'entreprise a encouru des coûts financiers nets non sous-jacents de (530) millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 (30 juin 2023 : coûts financiers nets de (703) millions d'USD) – voir la Note 8 *Charges et produits financiers*.

Durant la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, l'entreprise a enregistré l'impact de 104 millions d'USD en raison de l'adoption par notre entreprise associée Anadolu Efes de l'IAS 29 concernant le traitement comptable de l'hyperinflation sur leurs résultats de 2023 – voir Note 13 *Participations dans des entreprises associées*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. L'impôt non sous-jacent s'est élevé à (133) millions d'USD (hausse des impôts sur le résultat) pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 (30 juin 2023 : diminution des impôts sur le résultat de 51 millions d'USD). L'impôt non sous-jacent pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 comprend principalement l'impact net de (240) millions d'USD de dépenses fiscales non sous-jacentes (4.5 milliards de rands sud-africains) suite à la résolution des matières fiscales en Afrique du Sud (voir Note 21 *Passifs éventuels*) et à la reprise de provisions fiscales.

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non sous-jacents s'élève à 3 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 (30 juin 2023 : 9 millions d'USD).

## 8. Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers inclus dans le compte de résultats sont les suivants :

| Millions d'USD   | 2024                |                     |                | 2023                |                     |                |
|--|---------------------|---------------------|----------------|---------------------|---------------------|----------------|
|  | Charges financières | Produits financiers | Net            | Charges financières | Produits financiers | Net            |
| Produits/(charges) d'intérêts                                      | (1 753)             | 293                 | (1 460)        | (1 855)             | 225                 | (1 630)        |
| Charges d'intérêts nettes liées aux pensions                       | (45)                | -                   | (45)           | (42)                | -                   | (42)           |
| Charges de désactualisation  | (382)               | -                   | (382)          | (385)               | -                   | (385)          |
| Produits d'intérêts nets sur les crédits d'impôts brésiliens       | -                   | 61                  | 61             | -                   | 78                  | 78             |
| Autres résultats financiers  | (534)               | 4                   | (530)          | (622)               | 82                  | (540)          |
| <b>Produits/(coûts) financiers, hors éléments non sous-jacents</b> | <b>(2 715)</b>      | <b>358</b>          | <b>(2 357)</b> | <b>(2 905)</b>      | <b>385</b>          | <b>(2 520)</b> |
| Produits/(coûts) financiers non sous-jacents                       | (573)               | 43                  | (530)          | (703)               | -                   | (703)          |
| <b>Produits/(coûts) financiers</b>                                 | <b>(3 287)</b>      | <b>401</b>          | <b>(2 887)</b> | <b>(3 608)</b>      | <b>385</b>          | <b>(3 223)</b> |

Les coûts financiers nets, hors éléments non sous-jacents, s'élèvent à 2 357 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, comparé à 2 520 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, les charges de désactualisation comprennent principalement l'intérêt sur les dettes de location de 76 millions d'USD (30 juin 2023 : 75 millions d'USD), l'impact de la désactualisation sur les autres dettes et sur les considérations différées des acquisitions des années précédentes de 247 millions d'USD (30 juin 2023 : 262 millions d'USD), les commissions obligataires de 32 millions d'USD (30 juin 2023 : 30 millions d'USD) et les intérêts sur provisions de 27 millions d'USD (30 juin 2023 : 18 millions d'USD).

Les charges d'intérêts sont présentées nettes de l'impact des instruments financiers dérivés de taux d'intérêt couvrant les risques de taux d'intérêts d'AB InBev – voir aussi Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

Les autres résultats financiers comprennent :

| Millions d'USD  | 2024                |                     |              | 2023                |                     |              |
|---|---------------------|---------------------|--------------|---------------------|---------------------|--------------|
|   | Charges financières | Produits financiers | Net          | Charges financières | Produits financiers | Net          |
| Gains/(pertes) de change nets   | (162)               | -                   | (162)        | (149)               | -                   | (149)        |
| Gains/(pertes) nets sur les instruments de couverture                             | (209)               | -                   | (209)        | (354)               | -                   | (354)        |
| Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation                                    | (29)                | -                   | (29)         | -                   | 66                  | 66           |
| Autres produits/(charges) financiers, y compris les frais bancaires et les impôts | (134)               | 4                   | (130)        | (119)               | 16                  | (103)        |
| <b>Autres résultats financiers</b>  | <b>(534)</b>        | <b>4</b>            | <b>(530)</b> | <b>(622)</b>        | <b>82</b>           | <b>(540)</b> |

Les produits/(coûts) financiers non sous-jacents incluent :

- (507) millions d'USD de perte évaluée à la valeur de marché des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions, et sur des instruments dérivés conclus pour couvrir les actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB (30 juin 2023 : perte de (703) millions d'USD) ;
- (66) millions d'USD de perte résultant de la dépréciation d'investissements financiers ; et
- 43 millions d'USD de gain liés à la finalisation d'offres publiques d'achat d'obligations émises par la société et certaines de ses filiales.

Aucun produit d'intérêts en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

## 9. Impôts sur le résultat

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultats s'analysent comme suit :

| Pour la période de six mois se terminant le 30 juin<br>Millions d'USD | 2024           | 2023           |
|---|----------------|----------------|
| Charges d'impôts courants   | (1 724)        | (1 554)        |
| (Charges)/produits d'impôts différés                                  | 177            | 362            |
| <b>Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats</b>     | <b>(1 546)</b> | <b>(1 192)</b> |

Le rapprochement du taux d'imposition effectif avec le taux moyen nominal d'imposition peut être résumée comme suit :

| Pour la période de six mois se terminant le 30 juin<br>Millions d'USD                                  | 2024           | 2023           |
|--|----------------|----------------|
| Bénéfice/(perte) avant impôts  | 4 782          | 3 847          |
| Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées  | 137            | 105            |
| Moins éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées                             | 104            | -              |
| <b>Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées</b>            | <b>4 541</b>   | <b>3 741</b>   |
| <b>Ajustements de la base taxable</b>  |                |                |
| Incentifs gouvernementaux  | (223)          | (346)          |
| Instruments dérivés à la valeur de marché non déductibles/(non imposables)                             | 507            | 703            |
| Autres charges non déductibles fiscalement   | 807            | 775            |
| Autres revenus non imposables  | (368)          | (291)          |
| <b>Base taxable ajustée</b>  | <b>5 265</b>   | <b>4 582</b>   |
| <b>Taux moyen d'imposition nominal agrégé</b>  | <b>26.2%</b>   | <b>26.9%</b>   |
| <b>Impôts au taux d'imposition nominal agrégé</b>  | <b>(1 382)</b> | <b>(1 235)</b> |
| <b>Ajustements des charges d'impôts</b>  |                |                |
| Comptabilisation/(décomptabilisation) des actifs d'impôts différés sur les pertes fiscales (reportées) | (165)          | (98)           |
| (Compléments)/reprises de provisions des exercices précédents  | (160)          | (56)           |
| Déductions des intérêts sur les capitaux propres   | 102            | 323            |
| Déductions du goodwill et autres déductions fiscales   | 367            | 168            |
| Précomptes   | (207)          | (205)          |
| Autres ajustements d'impôts  | (102)          | (90)           |
| <b>Charge totale d'impôts</b>  | <b>(1 546)</b> | <b>(1 192)</b> |
| <b>Taux d'imposition effectif</b>  | <b>34.1%</b>   | <b>31.9%</b>   |

La charge totale d'impôts sur le résultat pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 s'élève à 1 546 millions d'USD comparé à 1 192 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023. Le taux d'imposition effectif est de 34.1% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 comparé à 31.9% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023.

Les taux d'imposition effectifs de 2024 et de 2023 ont été négativement impactés par des pertes non déductibles provenant des instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions et liés à la couverture des actions émises dans le cadre des regroupements avec Grupo Modelo et SAB. En outre, le taux d'imposition effectif de 2024 comprend (133) millions d'USD de dépenses fiscales non sous-jacentes, reflétant principalement l'impact net de (240) millions d'USD (4.5 milliards de rands sud-africains) suite à la résolution des matières fiscales en Afrique du Sud et à la reprise de provisions fiscales - voir Note 7 *Éléments non sous-jacents*.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la société et ses filiales se trouvent dans le champ d'application des règles du Pilier Deux du modèle de l'OCDE suite à l'adoption de la législation du Pilier Deux par la Belgique, la juridiction de l'entité mère. L'entreprise a évalué l'impact pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, et a conclu que l'impact n'était pas significatif.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le résultat et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise ne bénéficie pas d'avantages significatifs liés à des taux d'imposition réduits dans une juridiction particulière.

Le taux d'imposition effectif normalisé pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 est de 27.2% (30 juin 2023 : 27.3%).

Le taux d'imposition effectif normalisé est le taux d'imposition effectif ajusté des éléments non sous-jacents. Le taux d'imposition effectif normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les IFRS et ne devrait pas se substituer au taux d'imposition effectif. La méthode de détermination du taux d'imposition effectif normalisé n'est pas standard et la définition du taux d'imposition normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

## 10. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles détenues et louées se présentent comme suit :

| Millions d'USD  | 30 juin 2024  | 31 décembre 2023 |
|---|---------------|------------------|
| Immobilisations corporelles détenues                      | 22 664        | 24 092           |
| Immobilisations corporelles louées (droits d'utilisation) | 2 422         | 2 726            |
| <b>Total immobilisations corporelles</b>                  | <b>25 086</b> | <b>26 818</b>    |

| Millions d'USD  | 30 juin 2024              |   |                 | 31 décembre 2023 |                 |
|---|---------------------------|---|-----------------|------------------|-----------------|
|   | Terrains et constructions | Installations et équipements, mobilier et agencements | En construction | Total            | Total           |
| <b>Coûts d'acquisition</b>  |                           |   |                 |                  |                 |
| <b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>   | <b>13 071</b>             | <b>39 783</b>   | <b>1 669</b>    | <b>54 522</b>    | <b>52 269</b>   |
| Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères                              | (563)                     | (1 803)   | (106)           | (2 472)          | 1 039           |
| Acquisitions  | 6                         | 527   | 911             | 1 444            | 3 890           |
| Cessions via vente et décomptabilisation  | (16)                      | (575)   | (2)             | (592)            | (1 665)         |
| Cessions via la vente de filiales   | (1)                       | (7)   | -               | (8)              | -               |
| Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> | 266                       | 1 409   | (961)           | 714              | (1 011)         |
| <b>Solde au terme de l'exercice</b>   | <b>12 762</b>             | <b>39 335</b>   | <b>1 510</b>    | <b>53 607</b>    | <b>54 522</b>   |
| <b>Amortissements et dépréciations</b>  |                           |   |                 |                  |                 |
| <b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>   | <b>(5 017)</b>            | <b>(25 414)</b>                                       | <b>-</b>        | <b>(30 430)</b>  | <b>(28 024)</b> |
| Effet des variations des taux de change des monnaies étrangères                             | 185                       | 1 141   | -               | 1 326            | (594)           |
| Amortissements  | (196)                     | (1 580)   | -               | (1 776)          | (3 573)         |
| Cessions via vente et décomptabilisation  | 8                         | 542   | -               | 549              | 1 533           |
| Cessions via la vente de filiales   | -                         | 4   | -               | 4                | -               |
| Pertes de valeur  | (2)                       | (99)  | -               | (101)            | (181)           |
| Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> | (32)                      | (483)   | -               | (515)            | 409             |
| <b>Solde au terme de l'exercice</b>   | <b>(5 054)</b>            | <b>(25 889)</b>                                       | <b>-</b>        | <b>(30 943)</b>  | <b>(30 430)</b> |
| <b>Valeur nette comptable</b>   |                           |   |                 |                  |                 |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>  | <b>8 054</b>              | <b>14 370</b>   | <b>1 669</b>    | <b>24 092</b>    | <b>24 092</b>   |
| <b>Au 30 juin 2024</b>  | <b>7 708</b>              | <b>13 446</b>   | <b>1 510</b>    | <b>22 664</b>    | <b>-</b>        |

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, la valeur comptable des immobilisations corporelles nanties n'est pas significative.

Les engagements contractuels relatifs à l'achat d'immobilisations corporelles s'élèvent à 629 millions d'USD au 30 juin 2024 contre 641 millions d'USD au 31 décembre 2023.

<sup>1</sup> Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée sur l'état de la situation financière d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monétaires selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à l'IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev dans le tableau des flux de trésorerie s'élèvent à 1 684 millions d'USD en 2024 et à 2 063 millions d'USD pour la même période l'année précédente. Environ 42% du montant total des dépenses d'investissement de 2024 a été consacré à l'amélioration des installations de production de l'entreprise, alors que 40% a été consacré à des investissements logistiques et commerciaux et 18% à l'achat de logiciel et matériel informatique et à l'amélioration des capacités administratives.

Les immobilisations corporelles louées par l'entreprise (droits d'utilisation) se présentent comme suit :

| <b>30 juin 2024</b>                                     |                                  |  |              |
|---|----------------------------------|--|--------------|
| <b>Millions d'USD</b>                                   | <b>Terrains et constructions</b> | <b>Installations, équipement et autres</b> | <b>Total</b> |
| Valeur comptable nette au 30 juin                       | 1 586                            | 836  | <b>2 422</b> |
| Dépréciation sur la période se terminant le 30 juin     | (216)                            | (183)                                      | <b>(399)</b> |
| <b>31 décembre 2023</b>                                 |                                  |  |              |
| <b>Millions d'USD</b>                                   | <b>Terrains et constructions</b> | <b>Installations, équipement et autres</b> | <b>Total</b> |
| Valeur comptable nette au 31 décembre                   | 1 753                            | 973  | <b>2 726</b> |
| Dépréciation sur la période se terminant le 31 décembre | (446)                            | (360)                                      | <b>(806)</b> |

Les acquisitions de droits d'utilisation pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 s'élèvent à 228 millions d'USD (30 juin 2023 : 448 millions d'USD).

Suite à la cession de biens immobiliers de débit de boissons belges et néerlandais à Cofinimmo en octobre 2007, AB InBev a conclu des contrats de location d'une durée de 27 ans. De plus, l'entreprise loue un certain nombre d'entrepôts, de camions, de bâtiments industriels et bâtiments commerciaux dont la durée des contrats de location est en général comprise entre 5 à 10 ans. Les paiements au titre des contrats de location sont indexés, le cas échéant, chaque année de façon à refléter les loyers du marché. Aucun contrat de location ne comprend de loyers conditionnels.

L'entreprise loue certains biens immobiliers de débit de boissons pour des périodes restantes moyennes comprises entre 6 et 8 ans ainsi qu'une partie de ses propres biens sous le régime de locations simples.

La charge liée aux locations de courte durée, locations d'actifs de faible valeur et aux paiements variables qui ne sont pas inclus dans l'évaluation des passifs locatifs n'est pas significative.

## 11. Goodwill

| Millions d'USD   | 30 juin 2024   | 31 décembre 2023 |
|--|----------------|------------------|
| <b>Coûts d'acquisition</b>                                     |                |                  |
| <b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>                  | <b>119 302</b> | <b>115 541</b>   |
| Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères | (3 958)        | 3 634            |
| Transferts (vers)/provenant d'autres actifs                    | (2)            | (179)            |
| Ajustements monétaires liés à l'hyperinflation                 | 328            | 306              |
| <b>Solde au terme de l'exercice</b>                            | <b>115 669</b> | <b>119 302</b>   |
| <b>Dépréciation</b>  |                |                  |
| <b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>                  | <b>(2 259)</b> | <b>(2 531)</b>   |
| Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères | 40             | 293              |
| Dépréciations  | -              | (20)             |
| <b>Solde au terme de l'exercice</b>                            | <b>(2 218)</b> | <b>(2 259)</b>   |
| <b>Valeur nette comptable</b>                                  |                |                  |
| <b>Solde au terme de l'exercice</b>                            | <b>113 451</b> | <b>117 043</b>   |

AB InBev effectue un test de dépréciation annuel du goodwill, ou chaque fois qu'un événement déclencheur s'est produit.

La valeur comptable du goodwill a été affectée aux différentes unités génératrices de trésorerie comme suit :

| Millions d'USD                             | 30 juin 2024   | 31 décembre 2023 |
|--|----------------|------------------|
| États-Unis                                 | 33 387         | 33 387           |
| Reste de l'Amérique du Nord                | 1 957          | 2 024            |
| Mexique                                    | 13 510         | 14 697           |
| Colombie                                   | 14 699         | 15 982           |
| Reste des Amériques du Centre              | 23 121         | 23 576           |
| Brésil                                     | 3 294          | 3 780            |
| Reste de l'Amérique du Sud                 | 1 306          | 1 036            |
| Europe                                     | 2 101          | 2 157            |
| Afrique du Sud                             | 8 900          | 8 801            |
| Reste de l'Afrique                         | 4 465          | 4 609            |
| Chine                                      | 2 962          | 3 028            |
| Reste de l'Asie-Pacifique                  | 3 206          | 3 407            |
| Exportations Globales et Sociétés Holding  | 542            | 559              |
| <b>Valeur comptable totale du goodwill</b> | <b>113 451</b> | <b>117 043</b>   |

## 12. Immobilisations incorporelles

31 décembre  
2023

| Millions d'USD  | 30 juin 2024  |  |                |             | Total          | Total          |
|---|---------------|--|----------------|-------------|----------------|----------------|
|   | Marques       | Immobilisations<br>incorporelles<br>commerciales | Logiciels      | Autres      |                |                |
| <b>Coûts d'acquisition</b>  |               |  |                |             |                |                |
| <b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>   | <b>38 332</b> | <b>2 219</b>                                     | <b>5 379</b>   | <b>150</b>  | <b>46 080</b>  | <b>44 170</b>  |
| Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères                              | (731)         | (89)   | (280)          | (22)        | (1 122)        | 957            |
| Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises                                       | -             | -  | -              | -           | -              | 15             |
| Acquisitions et dépenses  | -             | 343  | 208            | 7           | 558            | 838            |
| Cessions via vente et décomptabilisation  | -             | (19)   | (30)           | (1)         | (50)           | (67)           |
| Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> | 94            | 23   | 157            | (22)        | 252            | 166            |
| <b>Solde au terme de l'exercice</b>   | <b>37 695</b> | <b>2 477</b>                                     | <b>5 434</b>   | <b>112</b>  | <b>45 718</b>  | <b>46 080</b>  |
| <b>Amortissements et dépréciations</b>  |               |  |                |             |                |                |
| <b>Solde au terme de l'exercice précédent</b>   | <b>(94)</b>   | <b>(1 388)</b>                                   | <b>(3 219)</b> | <b>(93)</b> | <b>(4 794)</b> | <b>(3 961)</b> |
| Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères                              | -             | 73   | 167            | 10          | 250            | (191)          |
| Amortissements  | -             | (86)   | (313)          | (14)        | (413)          | (711)          |
| Pertes de valeur  | -             | -  | (13)           | -           | (13)           | (31)           |
| Cessions via vente et décomptabilisation  | -             | 19   | 29             | 1           | 49             | 60             |
| Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> | -             | (47)   | (61)           | 14          | (94)           | 39             |
| <b>Solde au terme de l'exercice</b>   | <b>(94)</b>   | <b>(1 430)</b>                                   | <b>(3 411)</b> | <b>(81)</b> | <b>(5 015)</b> | <b>(4 794)</b> |
| <b>Valeur nette comptable</b>   |               |  |                |             |                |                |
| <b>Au 31 décembre 2023</b>  | <b>38 239</b> | <b>830</b>                                       | <b>2 160</b>   | <b>57</b>   | <b>41 286</b>  | <b>41 286</b>  |
| <b>Au 30 juin 2024</b>  | <b>37 601</b> | <b>1 047</b>                                     | <b>2 024</b>   | <b>31</b>   | <b>40 703</b>  |                |

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Étant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en immobilisations incorporelles commerciales représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits exclusifs de parrainage sur plusieurs années et d'autres immobilisations incorporelles commerciales.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent principalement des marques et certains droits de distribution qu'AB InBev a acquis pour ses propres produits, et sont soumises à un test de dépréciation annuel ou lorsqu'un événement déclencheur se produit.

<sup>1</sup> Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions, à la présentation séparée sur l'état de la situation financière d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées* et au retraitement des actifs non-monnaïres selon le traitement comptable de l'hyperinflation conformément à IAS 29 *Information financière dans les économies hyperinflationnistes*.

### 13. Participations dans des entreprises associées

Le rapprochement des informations financières résumées et des valeurs comptables des participations dans des entreprises associées significatives se présente comme suit :

| Millions d'USD   | 2024         |              | 2023         |              |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|
|  | Castel       | Anadolu Efes | Castel       | Anadolu Efes |
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>                               | <b>3 482</b> | <b>164</b>   | <b>3 293</b> | <b>171</b>   |
| Effet des variations de taux de change des monnaies étrangères       | (90)         | (17)         | 52           | (48)         |
| Dividendes reçus   | (94)         | (10)         | -            | (12)         |
| Quote-part dans le résultat des entreprises associées                | 57           | 22           | 67           | 4            |
| Éléments non sous-jacents dans le résultat des entreprises associées | -            | 104          | -            | -            |
| <b>Solde au 30 juin</b>  | <b>3 355</b> | <b>263</b>   | <b>3 412</b> | <b>115</b>   |

Les éléments non sous-jacents dans les résultats des entreprises associées comprennent l'impact de 104 millions d'USD en raison de l'adoption par notre entreprise associée Anadolu Efes de l'IAS 29 concernant le traitement comptable de l'hyperinflation sur leurs résultats de 2023, veuillez vous référer à la Note 7 *Éléments non sous-jacents*.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, les entreprises associées qui ne sont pas individuellement significatives ont contribué à hauteur de 58 millions d'USD dans les résultats des entreprises associées (30 juin 2023 : 34 millions d'USD).

### 14. Créances commerciales et autres créances

| Millions d'USD  | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|--------------|------------------|
| Dépôts de trésorerie donnés en garantie                       | 149          | 164              |
| Prêts consentis aux clients                                   | 5            | 2                |
| Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat        | 130          | 154              |
| Crédits d'impôts brésiliens et intérêts à recevoir            | 1 218        | 1 341            |
| Créances commerciales et autres créances                      | 184          | 280              |
| <b>Créances commerciales et autres créances non courantes</b> | <b>1 687</b> | <b>1 941</b>     |
| Créances commerciales et produits acquis                      | 4 916        | 4 347            |
| Intérêts à recevoir   | 30           | 45               |
| Impôts à récupérer, autres que l'impôt sur le résultat        | 415          | 479              |
| Prêts consentis aux clients                                   | 99           | 70               |
| Charges à reporter  | 634          | 474              |
| Autres créances   | 611          | 609              |
| <b>Créances commerciales et autres créances courantes</b>     | <b>6 705</b> | <b>6 024</b>     |

Les crédits d'impôts d'Ambev et les intérêts à recevoir devraient être recouverts sur une période dépassant 12 mois après la date de clôture. Au 30 juin 2024, le montant total de ces crédits et intérêts à recevoir représentait 1 218 millions d'USD (31 décembre 2023 : 1 341 millions d'USD).

La valeur comptable des créances commerciales et autres créances est une bonne approximation de leur juste valeur étant donné que l'impact des escomptes n'est pas significatif. La balance âgée des créances commerciales courantes et des produits acquis, des intérêts à recevoir, des autres créances, des prêts courants et non-courants consentis aux clients se décompose respectivement de la manière suivante au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, respectivement :

|  | Valeur comptable nette au 30 juin 2024 | Dont : ni dépréciés ni échus à la date de clôture | Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante |                      |                      |                  |
|--|--|---|--|----------------------|----------------------|------------------|
|  |  |   | Moins de 30 jours  | Entre 30 et 59 jours | Entre 60 et 89 jours | Plus de 90 jours |
| Créances commerciales et produits acquis | 4 916                                  | 4 513   | 292  | 61                   | 33                   | 18               |
| Prêts aux clients                        | 104                                    | 89  | 1  | 1                    | 13                   | -                |
| Intérêts à recevoir                      | 30                                     | 30  | -  | -                    | -                    | -                |
| Autres créances                          | 611                                    | 564   | 24   | 7                    | 14                   | 1                |
|  | <b>5 662</b>                           | <b>5 196</b>                                      | <b>317</b>   | <b>70</b>            | <b>60</b>            | <b>19</b>        |

|  | Valeur comptable nette au 31 décembre 2023 | Dont : ni dépréciés ni échus à la date de clôture | Dont : non dépréciés à la date de clôture et âgés de la façon suivante |                      |                      |                  |
|--|--|---|--|----------------------|----------------------|------------------|
|  |  |   | Moins de 30 jours  | Entre 30 et 59 jours | Entre 60 et 89 jours | Plus de 90 jours |
| Créances commerciales et produits acquis | 4 347                                      | 4 118   | 162  | 43                   | 18                   | 6                |
| Prêts aux clients                        | 72   | 51  | 9  | 12                   | -                    | -                |
| Intérêts à recevoir                      | 45   | 45  | -  | -                    | -                    | -                |
| Autres créances                          | 609  | 580   | 9  | 7                    | 11                   | 2                |
|  | <b>5 073</b>                               | <b>4 794</b>                                      | <b>180</b>   | <b>62</b>            | <b>29</b>            | <b>8</b>         |

Les prêts à long terme consentis aux clients sont également présentés ci-dessus dans l'analyse de la balance âgée des actifs financiers échus mais non dépréciés à la date de clôture. Les montants échus ne sont pas dépréciés tant que le recouvrement est considéré comme encore probable, par exemple lorsque les montants peuvent être récupérés des autorités fiscales, quand AB InBev possède des garanties suffisantes ou si le client a conclu un plan de paiement. Les pertes de valeur des créances commerciales et autres créances comptabilisées pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 s'élèvent à 39 millions d'USD (30 juin 2023 : 27 millions d'USD).

L'exposition d'AB InBev aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêt est détaillée dans la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

## 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements

| Millions d'USD  | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|--------------|------------------|
| Dépôts en banque à court terme  | 2 756        | 4 201            |
| Comptes courants bancaires et comptes de caisse                                       | 4 636        | 6 131            |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>  | <b>7 392</b> | <b>10 332</b>    |
| <b>Découverts bancaires</b>   | <b>(17)</b>  | <b>(17)</b>      |
| <b>Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie</b> | <b>7 375</b> | <b>10 314</b>    |

Le solde de trésorerie au 30 juin 2024 inclut une encaisse affectée d'un montant de 96 millions d'USD (31 décembre 2023 : 109 millions d'USD). Cette encaisse affectée est principalement liée à des montants déposés sur un compte bloqué liés à l'enquête en matière d'aide d'état concernant le système belge d'accords fiscaux préalables en matière « d'excess profit » (74 millions d'USD).

## Placements

| Millions d'USD                                | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|--------------|------------------|
| Titres dans des sociétés non-cotées en bourse | 142          | 151              |
| Titres d'emprunt                              | 43           | 27               |
| <b>Placements non courants</b>                | <b>185</b>   | <b>178</b>       |
| Titres d'emprunt                              | 252          | 67               |
| <b>Placements courants</b>                    | <b>252</b>   | <b>67</b>        |

Au 30 juin 2024, les titres d'emprunt courants de 252 millions d'USD représentaient principalement des investissements dans des obligations d'État (31 décembre 2023 : 67 millions d'USD). Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créance à court terme visent principalement à faciliter la liquidité et à préserver le capital.

## 16. Modifications des capitaux propres et bénéfice par action

### SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications des capitaux propres et des actions propres au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 :

| Capital souscrit                       | Capital souscrit   |                |
|--|--------------------|----------------|
|  | Millions d'actions | Millions d'USD |
| Au terme de l'exercice précédent       | 2 019              | 1 736          |
| Variation au cours de l'exercice       | -                  | -              |
| <b>Au terme de l'exercice en cours</b> | <b>2 019</b>       | <b>1 736</b>   |
| Dont :                                 |                    |                |
| Actions ordinaires                     | 1 797              |                |
| Actions restreintes                    | 222                |                |

| Actions propres                        | Actions propres    |                | Résultat de l'utilisation d'actions propres |
|--|--------------------|----------------|---|
|  | Millions d'actions | Millions d'USD | Millions d'USD                              |
| Au terme de l'exercice précédent       | 35.4               | (3 465)        | (5 036)                                     |
| Variation au cours de l'exercice       | 11.8               | (692)          | (100)                                       |
| <b>Au terme de l'exercice en cours</b> | <b>47.3</b>        | <b>(4 158)</b> | <b>(5 136)</b>                              |

Au 30 juin 2024, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344.12 euros (1 736 millions d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 47 255 331 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires, à l'exception de 222 044 195 actions restreintes. Au 30 juin 2024, le capital autorisé non émis atteint 37 millions d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev et ses filiales, leurs droits économiques et de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions de transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. À partir du 11 octobre 2021 (cinquième anniversaire de la finalisation du regroupement avec SAB), les actions restreintes sont convertibles au choix du détenteur en nouvelles actions ordinaires sur la base d'une pour une et elles sont à égalité de rang avec les actions ordinaires en matière de dividendes et de droits de vote. Au 30 juin 2024, sur les 326 millions d'actions restreintes émises au moment du regroupement avec SAB, 104 millions d'actions restreintes ont été converties en nouvelles actions ordinaires.

La structure de l'actionnariat est établie à partir des déclarations faites à l'entreprise conformément à la loi belge du 2 mai 2007, qui régit la publicité des participations importantes dans les sociétés cotées. Elle est présentée dans la section *Déclaration de gouvernance d'entreprise* du rapport annuel d'AB InBev.

## **MODIFICATIONS DES DROITS DE DÉTENTION**

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 *États financiers consolidés*, l'acquisition ou la cession d'actions supplémentaires dans une filiale est comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, Ambev a augmenté ses investissements dans Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND ») de 85% à 97% pour un montant net de 0.3 milliard d'USD. Étant donné que la filiale en question était déjà entièrement consolidée, son acquisition n'a pas eu d'impact sur le bénéfice d'AB InBev.

## **ACTIONS PROPRES**

Faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés lors de l'assemblée générale des actionnaires du 28 avril 2021, le conseil d'administration a approuvé un programme de rachat d'actions d'un montant d'un milliard d'USD en 2023. Au 30 juin 2024, AB InBev a racheté 15 939 970 actions pour un montant total de 1 milliard d'USD, ce qui correspond à 0.79% du total des actions en circulation.

En outre, AB InBev a racheté 3 335 417 actions ordinaires à Altria. Le prix d'achat total du rachat d'actions s'élevait à 200 millions d'USD, avec un prix par action de 59.96 USD (54.77 euros).

Au 30 juin 2024, le groupe possédait 47 255 331 actions propres dont 46 616 970 étaient détenues directement par AB InBev. La valeur nominale de l'action est de 0.61 euro. Les actions propres que l'entreprise possédait encore au 30 juin 2024 représentaient 35 372 059 USD (28 825 752 euros) du capital souscrit.

## **PRÊT DE TITRES**

Afin d'honorer ses engagements dans le cadre de différents plans d'options sur actions en cours, AB InBev avait en 2024 des accords de prêt de titres en vigueur pour un maximum de 30 millions d'actions qui ont été totalement utilisées dans le cadre de plans d'options sur actions. L'entreprise s'acquittera d'un montant équivalent aux dividendes nets relatifs à ces actions empruntées. Ce paiement sera comptabilisé en capitaux propres en tant que dividende.

## **DIVIDENDES**

Le 24 avril 2024, un dividende de 0.82 euro par action ou 1 645 millions d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le dividende a été versé le 7 mai 2024.

Le 26 avril 2023, un dividende de 0.75 euro par action, soit environ 1 510 millions d'euros, a été approuvé lors de l'assemblée des actionnaires. Le dividende a été versé le 5 mai 2023.

## **RÉSERVE DE CONVERSION**

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés d'un investissement efficace net.

## **RÉSERVE DE COUVERTURE**

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats.

## **TRANSFERTS DES FILIALES**

Les dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales d'exploitation sont subordonnés, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et des restrictions liées au contrôle de change dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capitaux sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace. Au 30 juin 2024, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives que pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder, utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales d'exploitation.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à des retenues à la source. Ces retenues à la source, lorsqu'elles existent, ne dépassent généralement pas 15%.

## RÉSERVES LIÉES AUX AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes :

|  | Écarts de conversion | Réserves pour opérations de couverture | Écarts Actuariels gains/(pertes) | Total réserves liées aux autres éléments du résultat global |
|--|----------------------|--|----------------------------------|---|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>                              | <b>(30 180)</b>      | <b>181</b>                             | <b>(1 155)</b>                   | <b>(31 155)</b>   |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>                          |                      |  |                                  |   |
| Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes)) | (4 558)              | -                                      | -                                | (4 558)   |
| Couvertures des flux de trésorerie                                 | -                    | 326                                    | -                                | 326   |
| Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi                  | -                    | -                                      | -                                | -   |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>                          | <b>(4 558)</b>       | <b>326</b>                             | <b>-</b>                         | <b>(4 232)</b>  |
| <b>Au 30 juin 2024</b>   | <b>(34 738)</b>      | <b>507</b>                             | <b>(1 155)</b>                   | <b>(35 387)</b>   |

La diminution des écarts de conversion est principalement liée à l'affaiblissement du taux de clôture du peso mexicain, du peso colombien, et du real brésilien, ce qui se traduit par un ajustement de l'écart de conversion de 4 558 millions d'USD au 30 juin 2024 (diminution des capitaux propres).

|  | Écarts de conversion | Réserves pour opérations de couverture | Écarts Actuariels gains/(pertes) | Total réserves liées aux autres éléments du résultat global |
|--|----------------------|--|----------------------------------|---|
| <b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>                              | <b>(34 677)</b>      | <b>145</b>                             | <b>(1 021)</b>                   | <b>(35 553)</b>   |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>                          |                      |  |                                  |   |
| Écarts de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes)) | 3 610                | -                                      | -                                | 3 610   |
| Couvertures des flux de trésorerie                                 | -                    | (541)                                  | -                                | (541)   |
| Réévaluation des avantages postérieurs à l'emploi                  | -                    | -                                      | 3                                | 3   |
| <b>Autres éléments du résultat global</b>                          | <b>3 610</b>         | <b>(541)</b>                           | <b>3</b>                         | <b>3 072</b>  |
| <b>Au 30 juin 2023</b>   | <b>(31 067)</b>      | <b>(396)</b>                           | <b>(1 018)</b>                   | <b>(32 481)</b>   |

## BÉNÉFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 2 564 millions d'USD (30 juin 2023 : 1 977 millions d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de la période, calculé comme suit :

| Millions d'actions   | 2024         | 2023         |
|--|--------------|--------------|
| Actions ordinaires et restreintes émises au 1 <sup>er</sup> janvier, moins les actions propres | 1 984        | 1 984        |
| Impact du programme d'emprunt d'actions  | 30           | 30           |
| Impact de la livraison d'actions propres et des programmes de rachat d'actions                 | (9)          | 2            |
| <b>Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin</b>               | <b>2 005</b> | <b>2 016</b> |

Le calcul du bénéfice dilué par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 2 564 millions d'USD (30 juin 2023 : 1 977 millions d'USD) et sur une moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) à la fin de la période, calculée comme suit :

| Millions d'actions   | 2024         | 2023         |
|--|--------------|--------------|
| Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin                | 2 005        | 2 016        |
| Impact des options d'achat d'actions, PSU et actions restreintes                         | 38           | 38           |
| <b>Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes diluées au 30 juin</b> | <b>2 043</b> | <b>2 054</b> |

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non sous-jacents est basé sur le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev hors éléments non sous-jacents et effets du traitement comptable de l'hyperinflation. Le bénéfice sous-jacent par action est une mesure financière complémentaire non définie par les IFRS. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non sous-jacents attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

| Pour la période de six mois se terminant le 30 juin  |              |              |
|--|--------------|--------------|
| Millions d'USD   | 2024         | 2023         |
| <b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b>                                 | <b>2 564</b> | <b>1 977</b> |
| Impact net des éléments non sous-jacents sur le bénéfice (voir Note 7)                                   | 675          | 750          |
| <b>Bénéfice hors éléments non sous-jacents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b> | <b>3 239</b> | <b>2 727</b> |
| Effets du traitement comptable de l'hyperinflation   | 81           | 35           |
| <b>Bénéfice sous-jacent</b>  | <b>3 320</b> | <b>2 762</b> |

Le tableau ci-dessous détaille le calcul du bénéfice par action (BPA) :

| Pour la période de six mois se terminant le 30 juin                      |             |             |
|--|-------------|-------------|
| Millions d'USD   | 2024        | 2023        |
| Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev        | 2 564       | 1 977       |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes           | 2 005       | 2 016       |
| <b>Bénéfice de base par action</b>                                       | <b>1.28</b> | <b>0.98</b> |
| Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev        | 2 564       | 1 977       |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) | 2 043       | 2 054       |
| <b>Bénéfice de base par action, dilué</b>                                | <b>1.25</b> | <b>0.96</b> |
| Bénéfice sous-jacent   | 3 320       | 2 762       |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes           | 2 005       | 2 016       |
| <b>Bénéfice par action sous-jacent</b>                                   | <b>1.66</b> | <b>1.37</b> |

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours du marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. Pour le calcul du BPA dilué, 45 millions d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 30 juin 2024 (30 juin 2023 : 50 millions d'options sur actions).

## 17. Emprunts portant intérêts

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

| Millions d'USD                                | 30 juin 2024  | 31 décembre 2023 |
|---|---------------|------------------|
| Obligations émises non garanties              | 73 953        | 71 896           |
| Dettes de location                            | 1 875         | 2 126            |
| Autres emprunts non garantis                  | 98            | 119              |
| Emprunts bancaires garantis                   | 17            | 23               |
| <b>Emprunts non-courants portant intérêts</b> | <b>75 944</b> | <b>74 163</b>    |
| Obligations émises non garanties              | 1 290         | 2 514            |
| Dettes de location                            | 644           | 703              |
| Emprunts bancaires garantis                   | 4             | 392              |
| Emprunts bancaires non garantis               | 278           | 182              |
| Autres emprunts non garantis                  | 24            | 196              |
| <b>Emprunts courants portant intérêts</b>     | <b>2 240</b>  | <b>3 987</b>     |
| <b>Emprunts portant intérêts</b>              | <b>78 184</b> | <b>78 150</b>    |

Les prêts et emprunts courants et non courants portant intérêts s'élevaient à 78.2 milliards d'USD au 30 juin 2024, par rapport à 78.1 milliards d'USD au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024, l'entreprise n'avait aucun solde impayé sur les billets de trésorerie (31 décembre 2023 : néant). Les billets de trésorerie étaient relatifs à des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée maximum de respectivement 5.0 milliards d'USD et 3.0 milliards d'euros.

En mars 2024, Anheuser-Busch InBev SA/NV (« ABISA ») et sa filiale détenue à 100% Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. (« ABIWW ») ont finalisé l'émission des obligations suivantes :

| Date d'émission | Émetteur (en abrégé) | Date d'échéance   | Devise | Montant total en principal (en millions) | Taux du coupon |
|-----------------|----------------------|-------------------|--------|--|----------------|
| 21 mars 2024    | ABIWW                | 15 juin 2034      | USD    | 1 000                                    | 5.000%         |
| 22 mars 2024    | ABISA                | 22 septembre 2031 | EUR    | 1 000                                    | 3.450%         |
| 22 mars 2024    | ABISA                | 22 mars 2037      | EUR    | 1 500                                    | 3.750%         |
| 22 mars 2024    | ABISA                | 22 mars 2044      | EUR    | 1 500                                    | 3.950%         |

En avril 2024, la société a finalisé les offres publiques d'achat de cinq séries d'obligations émises par ABISA et ses filiales détenues à 100% ABIWW et Anheuser-Busch Companies, LLC (« ABC ») et a racheté 2.6 milliards d'USD en principal de ces obligations. Le montant total du principal racheté dans les offres publiques d'achat est indiqué dans le tableau ci-dessous :

| Date de rachat | Émetteur (en abrégé) | Titre de la série d'obligations partiellement rachetées | Devise | Montant initial en principal (en millions) | Montant en principal racheté (en millions) | Montant en principal non racheté (en millions) |
|----------------|----------------------|---|--------|--|--|--|
| 22 avril 2024  | ABIWW et ABC         | Obligations à 3.650 % venant à échéance en 2026         | USD    | 2 255                                      | 947  | 1 307  |
| 22 avril 2024  | ABISA                | Obligations à 2.700 % venant à échéance en 2026         | EUR    | 1 000                                      | 385  | 615  |
| 22 avril 2024  | ABISA                | Obligations à 2.125 % venant à échéance en 2027         | EUR    | 1 000                                      | 212  | 788  |
| 22 avril 2024  | ABIWW                | Obligations à 4.000 % venant à échéance en 2028         | USD    | 2 500                                      | 868  | 1 632  |
| 22 avril 2024  | ABISA                | Obligations à 2.000 % venant à échéance en 2028         | EUR    | 3 000                                      | 89   | 2 911  |

Ces offres publiques d'achat ont été financées par des liquidités.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires, diminués des titres d'emprunt, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les évolutions de la position globale de liquidité de l'entreprise.

La dette nette d'AB InBev a augmenté à 70.4 milliards d'USD au 30 juin 2024, comparé à 67.6 milliards d'USD au 31 décembre 2023. Outre les résultats d'exploitation nets des dépenses d'investissement, la dette nette est principalement affectée par le paiement d'intérêts et d'impôts (3.7 milliards d'USD), le rachat d'actions (0.8 milliard d'USD), le versement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (2.1 milliards d'USD) et l'impact des taux de change sur la dette nette (diminution de la dette nette de 0.3 milliard d'USD).

Le tableau suivant présente la situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

| Millions d'USD   | 30 juin 2024  | 31 décembre 2023 |
|--|---------------|------------------|
| Emprunts non-courants portant intérêts   | 75 944        | 74 163           |
| Emprunts courants portant intérêts   | 2 240         | 3 987            |
| <b>Emprunts portant intérêts</b>   | <b>78 184</b> | <b>78 150</b>    |
| Découverts bancaires   | 17            | 17               |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | (7 392)       | (10 332)         |
| Prêts portant intérêts consentis et autres dépôts (inclus dans les créances commerciales et autres créances) | (86)          | (168)            |
| Titres d'emprunt (inclus dans les placements)  | (295)         | (94)             |
| <b>Dette nette</b>   | <b>70 427</b> | <b>67 573</b>    |

## Rapprochement des passifs liés à des activités de financement

Le tableau ci-dessous détaille les variations des passifs de l'entreprise résultant des activités de financement, y compris les variations de trésorerie et celles sans impact sur la trésorerie. Les passifs liés aux activités de financement sont ceux pour lesquels les flux de trésorerie étaient ou seront classés dans le tableau des flux de trésorerie consolidés provenant des activités de financement.

| Millions d'USD  | Dette à long-terme, nette de la tranche court terme | Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme |
|---|---|---|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2024</b>                       | <b>74 163</b>                                       | <b>3 987</b>  |
| Émissions d'emprunts  | 5 296   | 170   |
| Remboursement d'emprunts  | (2 518)   | (1 824)   |
| Nouvelles / (remboursement de) dettes de location                 | 188   | (360)   |
| Coût amorti   | 31  | 1   |
| Effets de la variation du taux de change non réalisés             | (791)   | (96)  |
| Tranche court terme de la dette à long terme                      | (358)   | 358   |
| (Gain)/Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements | (66)  | 3   |
| <b>Solde au 30 juin 2024</b>                                      | <b>75 944</b>                                       | <b>2 240</b>  |

| Millions d'USD  | Dette à long-terme, nette de la tranche court terme | Dette court-terme et tranche court-terme de la dette à long-terme |
|---|---|---|
| <b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier 2023</b>                       | <b>78 880</b>                                       | <b>1 029</b>  |
| Émissions d'emprunts  | 7   | 174   |
| Remboursement d'emprunts  | -   | (26)  |
| Nouvelles / (remboursement de) dettes de location                 | 446   | (323)   |
| Coût amorti   | 30  | -   |
| Effets de la variation du taux de change non réalisés             | 569   | 40  |
| Tranche court terme de la dette à long terme                      | (1 627)   | 1 627   |
| (Gain)/Perte sur remboursement d'obligations et autres mouvements | 17  | 4   |
| <b>Solde au 30 juin 2023</b>                                      | <b>78 323</b>                                       | <b>2 524</b>  |

## 18. Paiements fondés sur des actions

Différents programmes fondés sur des actions permettent aux cadres supérieurs de l'entreprise et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev, Ambev ou Budweiser APAC. AB InBev dispose de trois plans principaux d'intéressement fondés sur des actions : le plan de compensation fondé sur des actions (« Share-Based Compensation Plan »), le plan à long terme d'unités d'actions restreintes (« RSU ») pour dirigeants (« Plan RSU pour dirigeants »), et les différents plans à long terme d'intéressement pour cadres (« Plan LTI pour cadres »). Ces programmes de paiement fondés sur des actions concernent soit les actions AB InBev, soit les American Depositary Shares (« ADSs ») en temps qu'instruments de capitaux propres sous-jacents. À l'exception de ceux mentionnés ci-dessous, il n'y a eu aucune autre attribution au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2024. Les montants ont été convertis en USD au taux moyen de la période, sauf indication contraire. Il n'y a eu aucune modification significative des termes et conditions des programmes divulgués dans les états financiers consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Les paiements fondés sur des actions ont entraîné une charge totale de 315 millions d'USD pour 2024, comparé à 286 millions d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2023.

### AB INBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS

#### Plan de compensation fondé sur des actions pour cadres

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, AB InBev a émis 1.6 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes en rapport avec les bonus accordés aux employés et au management de l'entreprise (30 juin 2023 : 1.7 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes). Ces unités d'actions restreintes correspondantes représentent une juste valeur d'environ 94 millions d'USD (30 juin 2023 : 107 millions d'USD).

#### Plan d'unités d'actions restreintes pour dirigeants

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée de 4 millions d'USD ont été octroyées à des dirigeants (30 juin 2023 : 0.1 million d'unités d'actions restreintes ayant une juste valeur d'environ 4 millions d'USD).

### **Autres plans LTI d'unités d'actions restreintes récurrents pour cadres**

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, approximativement 37 mille unités d'actions restreintes ont été octroyées dans le cadre de ce plan pour une juste valeur estimée à 2 millions d'USD (30 juin 2023 : approximativement 11 mille unités d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée inférieure à 1 million d'USD).

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 et 2023, aucune unité d'actions restreintes n'a été attribuée dans le cadre du programme d'achat d'actions « People Bet ».

### **AMBEV – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS**

#### **Plan de compensation fondé sur des actions**

En vertu du plan de compensation fondé sur des actions de 2018, Ambev a émis 6.8 millions d'actions restreintes correspondantes au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2024 ayant une juste valeur estimée de 17 millions d'USD (30 juin 2023 : 6.8 millions d'actions restreintes correspondantes ayant une juste valeur estimée de 17 millions d'USD).

### **BUDWEISER APAC – PLANS DE COMPENSATION FONDÉS SUR DES ACTIONS**

#### **Plan de compensation fondé sur des actions**

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, Budweiser APAC a émis 8.8 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes en rapport avec des bonus accordés aux employés de Budweiser APAC avec une juste valeur estimée de 14 millions d'USD (30 juin 2023 : 4.1 millions d'unités d'actions restreintes correspondantes avec une juste valeur estimée à 13 millions d'USD).

## 19. Risques provenant d'instruments financiers

### A) ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Le tableau suivant fournit un aperçu des actifs et passifs financiers, détenus par l'entreprise aux dates indiquées :

| Millions d'USD                           | 30 juin 2024   |                                   |   |                | 31 décembre 2023 |                                   |   |                |
|--|----------------|-----------------------------------|---|----------------|------------------|-----------------------------------|---|----------------|
|  | Au coût amorti | À la juste valeur par le résultat | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Total          | Au coût amorti   | À la juste valeur par le résultat | À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global | Total          |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie  | 7 392          | -                                 | -   | 7 392          | 10 332           | -                                 | -   | 10 332         |
| Créances commerciales et autres créances | 5 995          | -                                 | -   | 5 995          | 5 517            | -                                 | -   | 5 517          |
| Placements                               | 43             | 252                               | 142   | 437            | 27               | 67                                | 151   | 245            |
| Contrats de change à terme               | -              | 10                                | 311   | 320            | -                | 48                                | 315   | 363            |
| Matières premières                       | -              | -                                 | 152   | 152            | -                | -                                 | 131   | 131            |
| Swaps de taux d'intérêt et de change     | -              | -                                 | 155   | 155            | -                | -                                 | 52  | 52             |
| Swaps de taux d'intérêt                  | -              | 4                                 | -   | 4              | -                | 3                                 | -   | 3              |
| <b>Actifs financiers</b>                 | <b>13 430</b>  | <b>265</b>                        | <b>760</b>  | <b>14 455</b>  | <b>15 876</b>    | <b>118</b>                        | <b>649</b>  | <b>16 642</b>  |
| Non-courant                              | 382            | 3                                 | 323   | 708            | 473              | -                                 | 195   | 668            |
| Courant                                  | 13 049         | 262                               | 437   | 13 748         | 15 403           | 118                               | 454   | 15 975         |
| Dettes commerciales et autres dettes     | 18 748         | 297                               | -   | 19 045         | 21 284           | 741                               | -   | 22 026         |
| Emprunts non-courants portant intérêts   | 74 796         | 1 148                             | -   | 75 944         | 73 592           | 571                               | -   | 74 163         |
| Emprunts courants portant intérêts       | 2 240          | -                                 | -   | 2 240          | 3 987            | -                                 | -   | 3 987          |
| Découverts bancaires                     | 17             | -                                 | -   | 17             | 17               | -                                 | -   | 17             |
| Swaps d'actions                          | -              | 5 035                             | -   | 5 035          | -                | 4 718                             | -   | 4 718          |
| Contrats de change à terme               | -              | 9                                 | 57  | 66             | -                | 18                                | 414   | 432            |
| Matières premières                       | -              | -                                 | 67  | 67             | -                | -                                 | 145   | 145            |
| Swaps de taux d'intérêt et de change     | -              | -                                 | 66  | 66             | -                | -                                 | 164   | 164            |
| Swaps de taux d'intérêt                  | -              | 43                                | -   | 43             | -                | 10                                | -   | 10             |
| <b>Passifs financiers</b>                | <b>95 800</b>  | <b>6 533</b>                      | <b>190</b>  | <b>102 523</b> | <b>98 880</b>    | <b>6 058</b>                      | <b>723</b>  | <b>105 662</b> |
| Non-courant                              | 75 378         | 1 365                             | 53  | 76 796         | 73 920           | 876                               | 151   | 74 947         |
| Courant                                  | 20 423         | 5 167                             | 137   | 25 727         | 24 961           | 5 182                             | 573   | 30 715         |

## B) RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le tableau ci-dessous présente les taux d'intérêt effectifs des dettes financières portant intérêts à la date de clôture ainsi que les devises dans lesquelles les emprunts sont libellés :

| 30 juin 2024<br>Dettes financières portant intérêt<br>Millions d'USD | Avant couverture        |                  | Après couverture        |                  |
|--|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|  | Taux d'intérêt effectif | Valeur comptable | Taux d'intérêt effectif | Valeur comptable |
| <b>Taux variable</b>   |                         |                  |                         |                  |
| Dollar américain   | -                       | 1                | 6.40%                   | 581              |
| Autres   | 9.49%                   | 377              | 9.49%                   | 377              |
|  |                         | <b>379</b>       |                         | <b>959</b>       |
| <b>Taux fixe</b>   |                         |                  |                         |                  |
| Dollar canadien  | 4.56%                   | 592              | 4.37%                   | 2 705            |
| Yuan chinois   | 3.06%                   | 48               | 2.64%                   | 2 928            |
| Euro   | 2.53%                   | 24 051           | 2.46%                   | 24 646           |
| Livre sterling   | 5.35%                   | 2 108            | 8.33%                   | 437              |
| Won sud-coréen   | 4.98%                   | 44               | 2.15%                   | 2 204            |
| Dollar américain   | 5.08%                   | 49 533           | 5.33%                   | 42 069           |
| Autres   | 9.25%                   | 1 445            | 10.20%                  | 2 253            |
|  |                         | <b>77 822</b>    |                         | <b>77 242</b>    |

| 31 décembre 2023<br>Dettes financières portant intérêt<br>Millions d'USD | Avant couverture        |                  | Après couverture        |                  |
|--|-------------------------|------------------|-------------------------|------------------|
|  | Taux d'intérêt effectif | Valeur comptable | Taux d'intérêt effectif | Valeur comptable |
| <b>Taux variable</b>   |                         |                  |                         |                  |
| Euro   | 4.27%                   | 1 086            | 4.27%                   | 1 086            |
| Dollar américain   | 6.00%                   | 505              | 6.35%                   | 789              |
| Autres   | 10.47%                  | 299              | 11.66%                  | 595              |
|  |                         | <b>1 889</b>     |                         | <b>2 469</b>     |
| <b>Taux fixe</b>   |                         |                  |                         |                  |
| Dollar canadien  | 4.54%                   | 625              | 4.37%                   | 2 988            |
| Yuan chinois   | 2.91%                   | 57               | 2.49%                   | 2 437            |
| Euro   | 2.26%                   | 21 233           | 2.46%                   | 22 072           |
| Livre sterling   | 5.38%                   | 2 122            | 8.24%                   | 827              |
| Won sud-coréen   | 5.49%                   | 49               | 1.85%                   | 2 209            |
| Dollar américain   | 5.02%                   | 50 368           | 5.20%                   | 43 344           |
| Autres   | 8.85%                   | 1 825            | 10.00%                  | 1 820            |
|  |                         | <b>76 277</b>    |                         | <b>75 697</b>    |

Au 30 juin 2024, la valeur comptable totale des dettes financières portant intérêts à taux variables et fixes avant couverture comme détaillée ci-dessus inclut les découverts bancaires de 17 millions d'USD (31 décembre 2023 : 17 millions d'USD). Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, 959 millions d'USD ou 1.2% des passifs financiers portant intérêts sont à taux d'intérêt variable.

## C) RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev conclut des instruments financiers dérivés de swap d'actions pour couvrir le risque sur le prix de ses actions en lien avec ses programmes de paiements fondés sur des actions, comme indiqué à la Note 18 *Paiements fondés sur des actions*. AB InBev couvre aussi le risque lié aux actions émises en lien avec des regroupements d'entreprises passés (voir aussi Note 8 *Charges et produits financiers*). Ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture et les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultats.

Au 30 juin 2024, un risque équivalent à 100.5 millions d'actions d'AB InBev a été couvert, générant une perte de (507) millions d'USD comptabilisée au compte de résultats de la période en produits/(coûts) financiers non sous-jacents. Au 30 juin 2024, le passif relatif aux contrats d'instruments financiers dérivés de swap d'action s'élève à 5.0 milliards d'USD (31 décembre 2023 : 4.7 milliards d'USD).

## D) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit couvre toutes les formes de défaillances de la contrepartie notamment lorsqu'elle ne respecte pas ses engagements envers AB InBev en ce qui concerne les prêts, couvertures, accords et autres activités financières. L'entreprise a établi une politique de crédit et l'exposition aux risques de crédit des tiers est suivie de manière rigoureuse.

AB InBev atténue son exposition aux risques de crédit des tiers grâce à divers mécanismes. AB InBev a établi des notes minimums en matière de risque de crédit et rentre en relation seulement avec des institutions financières notées « investment grade ». L'entreprise surveille de près l'exposition aux risques de crédit des tiers et revoit immédiatement tout déclassement externe de la note de crédit. Afin d'atténuer le risque antérieur au règlement des instruments, les standards minimums de crédit exigés de la contrepartie deviennent plus stricts lorsque la durée des instruments financiers dérivés augmente. Afin de minimiser la concentration du risque de crédit de la contrepartie, l'entreprise conclut des transactions dérivées avec différentes institutions financières.

L'entreprise a par ailleurs conclu des accords de compensation avec toutes les institutions financières qui sont contreparties d'instruments financiers dérivés de gré à gré. Ces accords autorisent la compensation entre les actifs et passifs résultant de différentes transactions avec la même contrepartie. Sur base de ces facteurs, AB InBev considère que les risques de défaillances de contrepartie au 30 juin 2024 sont limités.

### Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit découle des actifs financiers y compris des créances commerciales et autres créances. La valeur nette comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit de l'entreprise. La valeur comptable est présentée nette de dépréciation et est indiquée par catégorie d'actifs financiers dans la section A) *Actifs et passifs financiers*.

L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture pour nos créances commerciales et autres créances, à l'exclusion des crédits d'impôt brésiliens, des impôts à récupérer autres que l'impôt sur le résultat et des charges à reporter, était de :

| Millions d'USD                                  | 30 juin 2024 |              |                        | 31 décembre 2023 <sup>1</sup> |              |                        |
|---|--------------|--------------|------------------------|-------------------------------|--------------|------------------------|
|   | Brut         | Dépréciation | Valeur nette comptable | Brut                          | Dépréciation | Valeur nette comptable |
| Créances commerciales                           | 5 308        | (392)        | 4 916                  | 4 734                         | (387)        | 4 347                  |
| Autres créances                                 | 1 146        | (66)         | 1 080                  | 1 244                         | (74)         | 1 170                  |
| <b>Créances commerciales et autres créances</b> | <b>6 453</b> | <b>(458)</b> | <b>5 995</b>           | <b>5 978</b>                  | <b>(462)</b> | <b>5 517</b>           |

Au 30 juin 2024, il n'existait pas de concentration significative de risque de crédit avec une seule contrepartie et aucun client ne représentait à lui seul plus de 10% du chiffre d'affaires total du groupe en 2024.

### Dépréciation

La dépréciation pour perte de valeur se décompose comme suit pour les créances commerciales et autres créances :

|   | 30 juin 2024 | 31 décembre 2023 |
|---|--------------|------------------|
| <b>Solde au terme de l'exercice précédent</b> | <b>(462)</b> | <b>(416)</b>     |
| Charges de dépréciation                       | (39)         | (54)             |
| Décomptabilisation                            | 15           | 26               |
| Variation des devises et autres               | 28           | (18)             |
| <b>Solde au terme de l'exercice</b>           | <b>(458)</b> | <b>(462)</b>     |

En outre, pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, l'entreprise a comptabilisé une perte de (66) millions d'USD relative à la dépréciation d'investissements financiers – voir aussi Note 8 *Charges et produits financiers*.

<sup>1</sup> Modifié pour être conforme à la présentation de 2024.

## E) RISQUE DE LIQUIDITÉ

Historiquement, les principales sources de trésorerie d'AB InBev ont été les flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles, l'émission de dette, les emprunts bancaires et les actions. Les besoins de trésorerie significatifs de l'entreprise reprennent :

- Le service de la dette ;
- Les dépenses d'investissement ;
- Les investissements dans les sociétés ;
- L'augmentation de parts détenues dans les filiales d'AB InBev ou entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des parts de capital ;
- Les programmes de rachat d'actions ; et
- Le paiement des dividendes et la rémunération des capitaux propres.

L'entreprise considère que les flux de trésorerie des activités opérationnelles, la trésorerie disponible et les équivalents de trésorerie et placements à court terme, ainsi que les instruments dérivés liés et l'accès aux lignes de crédit, seront suffisants pour couvrir les dépenses d'investissement, les passifs financiers et les versements de dividendes à venir. L'entreprise a l'intention de continuer à réduire son endettement financier par le biais de solides flux de trésorerie opérationnels combinés à un refinancement récurrent.

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les passifs dérivés :

| Millions d'USD                                    | 30 juin 2024                  |                                 |                 |                |                |                 | Plus de 5 ans   |
|---|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
|   | Valeur comptable <sup>1</sup> | Flux de trésorerie contractuels | Moins de 1 an   | 1-2 ans        | 2-3 ans        | 3-5 ans         |                 |
| <b>Passifs financiers non-dérivés</b>             |                               |                                 |                 |                |                |                 |                 |
| Obligations émises non garanties                  | (75 243)                      | (127 287)                       | (4 529)         | (5 767)        | (5 222)        | (18 022)        | (93 747)        |
| Dettes commerciales et autres dettes              | (22 588)                      | (22 813)                        | (21 703)        | (270)          | (166)          | (345)           | (330)           |
| Dettes de location                                | (2 520)                       | (2 914)                         | (760)           | (624)          | (443)          | (554)           | (533)           |
| Emprunts bancaires garantis                       | (21)                          | (28)                            | (6)             | (5)            | (5)            | (9)             | (3)             |
| Emprunts bancaires non garantis                   | (278)                         | (278)                           | (278)           | -              | -              | -               | -               |
| Autres emprunts non garantis                      | (122)                         | (159)                           | (27)            | (94)           | (20)           | (8)             | (10)            |
| Découverts bancaires                              | (17)                          | (17)                            | (17)            | -              | -              | -               | -               |
|   | <b>(100 788)</b>              | <b>(153 496)</b>                | <b>(27 318)</b> | <b>(6 760)</b> | <b>(5 855)</b> | <b>(18 939)</b> | <b>(94 623)</b> |
| <b>Passifs financiers dérivés</b>                 |                               |                                 |                 |                |                |                 |                 |
| Dérivés des instruments de capitaux propres       | (5 035)                       | (5 035)                         | (5 035)         | -              | -              | -               | -               |
| Dérivés de change                                 | (66)                          | (66)                            | (66)            | -              | -              | -               | -               |
| Swaps de taux d'intérêt et de change              | (109)                         | (109)                           | (44)            | (11)           | -              | (55)            | -               |
| Dérivés des matières premières                    | (67)                          | (67)                            | (67)            | -              | -              | -               | -               |
|   | <b>(5 278)</b>                | <b>(5 278)</b>                  | <b>(5 212)</b>  | <b>(11)</b>    | <b>-</b>       | <b>(55)</b>     | <b>-</b>        |
| Dont : liés aux couvertures de flux de trésorerie | (148)                         | (148)                           | (119)           | (11)           | -              | (19)            | -               |

<sup>1</sup>La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

| Millions d'USD                                    | 31 décembre 2023              |                                 |                 |                |                |                 |                 |
|---|-------------------------------|---------------------------------|-----------------|----------------|----------------|-----------------|-----------------|
|   | Valeur comptable <sup>1</sup> | Flux de trésorerie contractuels | Moins de 1 an   | 1-2 ans        | 2-3 ans        | 3-5 ans         | Plus de 5 ans   |
| <b>Passifs financiers non-dérivés</b>             |                               |                                 |                 |                |                |                 |                 |
| Obligations émises non garanties                  | (74 410)                      | (125 728)                       | (5 689)         | (3 699)        | (6 352)        | (16 731)        | (93 258)        |
| Dettes commerciales et autres dettes              | (26 719)                      | (27 020)                        | (26 026)        | (233)          | (156)          | (240)           | (365)           |
| Dettes de location                                | (2 829)                       | (3 228)                         | (823)           | (596)          | (472)          | (599)           | (738)           |
| Emprunts bancaires garantis                       | (415)                         | (426)                           | (395)           | (5)            | (5)            | (10)            | (10)            |
| Emprunts bancaires non garantis                   | (182)                         | (182)                           | (182)           | -              | -              | -               | -               |
| Autres emprunts non garantis                      | (314)                         | (364)                           | (200)           | (109)          | (28)           | (16)            | (11)            |
| Découverts bancaires                              | (17)                          | (17)                            | (17)            | -              | -              | -               | -               |
|   | <b>(104 886)</b>              | <b>(156 965)</b>                | <b>(33 331)</b> | <b>(4 642)</b> | <b>(7 013)</b> | <b>(17 597)</b> | <b>(94 383)</b> |
| <b>Passifs financiers dérivés</b>                 |                               |                                 |                 |                |                |                 |                 |
| Dérivés des instruments de capitaux propres       | (4 718)                       | (4 718)                         | (4 718)         | -              | -              | -               | -               |
| Dérivés de change                                 | (432)                         | (432)                           | (428)           | -              | (4)            | -               | -               |
| Swaps de taux d'intérêt et de change              | (174)                         | (174)                           | (24)            | (34)           | (13)           | (103)           | -               |
| Dérivés des matières premières                    | (145)                         | (145)                           | (145)           | -              | -              | -               | -               |
|   | <b>(5 469)</b>                | <b>(5 469)</b>                  | <b>(5 316)</b>  | <b>(34)</b>    | <b>(16)</b>    | <b>(103)</b>    | <b>-</b>        |
| Dont : liés aux couvertures de flux de trésorerie | (542)                         | (542)                           | (494)           | (34)           | -              | (14)            | -               |

## F) JUSTE VALEUR

Le tableau suivant reprend la valeur comptable et la juste valeur des dettes financières portant intérêts à taux fixe comme comptabilisées au bilan. Les dettes financières portant intérêts à taux variable, les créances commerciales et autres créances et les dettes commerciales et autres dettes, dettes de location, et instruments financiers dérivés, ont été exclus de l'analyse étant donné que leur valeur comptable représente une approximation raisonnable de leur juste valeur.

| Millions d'USD   | 30 juin 2024                  |                 | 31 décembre 2023              |                 |
|------------------|-------------------------------|-----------------|-------------------------------|-----------------|
|                  | Valeur comptable <sup>1</sup> | Juste valeur    | Valeur comptable <sup>1</sup> | Juste valeur    |
| <b>Taux fixe</b> |                               |                 |                               |                 |
| Dollar américain | (49 099)                      | (48 947)        | (49 917)                      | (52 268)        |
| Euro             | (23 268)                      | (22 296)        | (20 379)                      | (19 796)        |
| Livre sterling   | (2 060)                       | (1 960)         | (2 069)                       | (2 012)         |
| Dollar canadien  | (509)                         | (468)           | (526)                         | (505)           |
| Autres           | (367)                         | (360)           | (558)                         | (554)           |
|                  | <b>(75 302)</b>               | <b>(74 031)</b> | <b>(73 449)</b>               | <b>(75 135)</b> |

<sup>1</sup> La « valeur comptable » fait référence à la valeur nette comptable comptabilisée dans l'état de la situation financière à chaque date de clôture.

Le tableau suivant présente la hiérarchie de juste valeur définissant le degré selon lequel les principales données de marché sont observables :

| <b>Hiérarchie de juste valeur au 30 juin 2024</b>         | <b>Cours des titres<br/>(non-ajustés)</b> | <b>Contributions<br/>observables du<br/>marché</b> | <b>Contributions<br/>non-observables<br/>du marché</b> |
|---|---|--|--|
| <b>Millions d'USD</b>                                     | <b>niveau 1</b>                           | <b>niveau 2</b>                                    | <b>niveau 3</b>  |
| <b>Actifs financiers</b>                                  |   |  |  |
| Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)           | -   | 9  | -  |
| Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat        | -   | 11   | -  |
| Dérivés de couverture de flux de trésorerie               | 19  | 353  | -  |
| Dérivés de couverture d'investissements nets              | -   | 249  | -  |
|   | <b>19</b>                                 | <b>622</b>   | <b>-</b>   |
| <b>Passifs financiers</b>                                 |   |  |  |
| Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur | -   | -  | 297  |
| Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat        | -   | 5 044  | -  |
| Dérivés de couverture de flux de trésorerie               | 34  | 115  | -  |
| Dérivés de couverture de juste valeur                     | -   | 43   | -  |
| Dérivés de couverture d'investissements nets              | -   | 42   | -  |
|   | <b>34</b>                                 | <b>5 244</b>                                       | <b>297</b>   |
| <b>Hiérarchie de juste valeur au 31 décembre 2023</b>     |   |  |  |
| <b>Millions d'USD</b>                                     | <b>Cours des titres<br/>(non-ajustés)</b> | <b>Contributions<br/>observables du<br/>marché</b> | <b>Contributions<br/>non-observables<br/>du marché</b> |
| <b>Millions d'USD</b>                                     | <b>niveau 1</b>                           | <b>niveau 2</b>                                    | <b>niveau 3</b>  |
| <b>Actifs financiers</b>                                  |   |  |  |
| Détenus à des fins de transaction (non-dérivés)           | -   | 9  | -  |
| Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat        | -   | 51   | -  |
| Dérivés de couverture de flux de trésorerie               | 28  | 381  | -  |
| Dérivés de couverture d'investissements nets              | -   | 89   | -  |
|   | <b>28</b>                                 | <b>530</b>   | <b>-</b>   |
| <b>Passifs financiers</b>                                 |   |  |  |
| Contrepartie éventuelle sur acquisition à la juste valeur | -   | -  | 741  |
| Dérivés à la juste valeur par le biais du résultat        | -   | 4 736  | -  |
| Dérivés de couverture de flux de trésorerie               | 18  | 524  | -  |
| Dérivés de couverture de juste valeur                     | -   | 10   | -  |
| Dérivés de couverture d'investissements nets              | -   | 181  | -  |
|   | <b>18</b>                                 | <b>5 451</b>                                       | <b>741</b>   |

Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les techniques de mesure et d'évaluation, ni de transferts significatifs entre les niveaux des actifs et passifs financiers au cours de la période. Les mouvements dans la catégorie de juste valeur « niveau 3 » des passifs financiers, évalués de manière récurrente, sont principalement liés au règlement et à la réévaluation de la contrepartie éventuelle portant sur des acquisitions des années précédentes et de l'option de vente comme décrit ci-dessous.

### Passifs financiers non-dérivés

Dans le cadre du pacte d'actionnaires de 2012 entre Ambev et ELJ, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. (« CND »), un contrat d'achat à terme (la combinaison d'une option de vente et d'achat) peut donner lieu pour Ambev à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND. En juillet 2020, Ambev et ELJ ont modifié le pacte d'actionnaires pour prolonger leur partenariat et modifier les conditions et la date d'exercice des options d'achat et de vente. Le 31 janvier 2024, ELJ a exercé son option de vente à Ambev portant sur environ 12% des actions de CND pour un montant net de 0.3 milliard d'USD. La finalisation de la transaction a fait passer la participation d'Ambev dans CND de 85% à 97%. ELJ détient actuellement 3% de CND et l'option de vente restante est exerçable à partir de 2026. Au 30 juin 2024, l'option de vente sur les actions restantes détenues par ELJ était évaluée à 170 millions d'USD (31 décembre 2023 : 577 millions d'USD) et comptabilisée en contrepartie éventuelle à la juste valeur dans la catégorie de niveau 3 ci-dessus.

## 20. Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie

Au cours de la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, il n'y a eu aucun changement significatif dans les garanties et les engagements contractuels. Les engagements d'achat d'immobilisations corporelles ont diminué de 641 millions d'USD au 31 décembre 2023 à 629 millions d'USD au 30 juin 2024.

## 21. Passifs éventuels

La société a des passifs éventuels liés à des procédures judiciaires et à des questions fiscales survenant dans le cours normal de ses activités. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitudes, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous. Les montants ont été convertis en dollars US au taux de clôture de la période concernée.

### QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Aux 30 juin 2024 et 31 décembre 2023, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes :

| Millions d'USD                               | 30 juin 2024  | 31 décembre 2023 |
|--|---------------|------------------|
| Impôts sur le revenu et cotisations sociales | 11 825        | 13 141           |
| Taxes sur la valeur ajoutée et accises       | 4 802         | 5 528            |
| Autres taxes                                 | 881           | 953              |
|  | <b>17 508</b> | <b>19 622</b>    |

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous.

Ambev et ses filiales disposent de garanties d'assurance et de lettres de garantie pour certaines procédures judiciaires, qui sont présentées comme des garanties dans les procédures civiles, sociales et fiscales.

### IMPOT SUR LE REVENU ET COTISATION SOCIALE

#### *Revenus étrangers*

Depuis 2005, Ambev et certaines de ces filiales ont reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant les bénéfices de ses filiales étrangères. Les affaires sont contestées au Brésil tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

En 2022 et 2023, la Cour Administrative Inférieure a rendu des décisions favorables et partiellement favorables à Ambev, dont certaines sont toujours susceptibles d'appel. Les décisions ont annulé une partie des avis d'imposition contestés, reconnaissant la validité de la méthodologie adoptée par Ambev en ce qui concerne l'imposition des bénéfices et l'amortissement du goodwill des filiales étrangères. Les autorités fiscales ont fait appel de certaines de ces décisions, qui sont en attente de jugement par la Cour Administrative Supérieure. Les autres décisions sont finales et ont été résolues favorablement pour Ambev.

Dans les procédures judiciaires, Ambev a reçu des injonctions favorables qui suspendent le caractère exécutoire du crédit d'impôt, ainsi que des décisions favorables en première instance, qui restent soumises à un appel de la juridiction de deuxième instance.

En décembre 2023, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition concernant l'imposition des bénéfices des filiales étrangères. Ambev a déposé une défense en janvier 2024 et l'affaire est en attente d'une décision du tribunal administratif de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 6,2 milliards de réaux brésiliens (1,1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à ce titre.

#### *Goodwill InBev Holding*

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill au cours années civiles de 2005 à 2010 résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. Au niveau administratif, Ambev a obtenu une décision partiellement favorable tant devant la Cour Administrative Inférieure que devant la Cour

Administrative Supérieure. Ambev a introduit des procédures judiciaires afin de contester la partie défavorable des décisions des Cours administratives inférieure et supérieures et a demandé des injonctions, qui ont été accordées, afin de suspendre l'exécution du crédit d'impôt restant.

En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2011 à 2013 et a introduit un recours. Ambev a reçu des décisions partiellement favorables du tribunal administratif de première instance et de la Cour Administrative Inférieure relative à cet avis d'imposition partiellement favorable. Ambev et les autorités fiscales ont introduit des Recours Spéciaux qui ont été partiellement admis par la Cour Administrative Supérieure. Pour la partie défavorable de la décision, qui est devenue définitive au niveau administratif, Ambev a également engagé une procédure judiciaire pour demander une injonction pour suspendre le caractère exécutoire du crédit d'impôt, laquelle lui a été accordée.

En avril 2023, Ambev a reçu une décision partiellement favorable de la Cour Administrative Supérieure concernant la partie de l'avis d'imposition qui faisait l'objet des Recours Spéciaux déposés par Ambev et les autorités fiscales. En juin 2023, Ambev a entamé une procédure judiciaire pour faire appel de la partie défavorable de la décision, laquelle est en attente de jugement par la juridiction de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 6,7 milliards de réaux brésiliens (1,2 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

#### *Goodwill Beverage Associate Holding (BAH)*

En octobre 2013, Ambev a reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2007 à 2012 résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. En avril et en août 2018, Ambev a reçu de nouveaux avis d'imposition imputant la valeur restante de l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2013 et 2014 et a introduit des recours. Ces affaires ont été jugées au niveau administratif, la Cour Administrative Supérieure ayant rendu des décisions partiellement favorables à Ambev en ce qui concerne les pénalités qualifiées et le délai de prescription pour l'une des années civiles en question. En janvier et juin 2023, Ambev a engagé des procédures judiciaires pour faire appel de la partie défavorable des décisions et a reçu des décisions favorables par la juridiction de première instance. Les autorités fiscales ont fait appel de ces décisions en septembre 2023 et les affaires sont en attente d'un jugement par la juridiction de deuxième instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

#### *Goodwill CND Holdings*

En novembre 2017, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill pour les années civiles 2012 à 2016 résultant de la fusion de CND Holdings avec Ambev. La décision du tribunal administratif de première instance n'était pas favorable à Ambev. Ambev a introduit un recours devant la Cour Administrative Inférieure. En février 2020, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision partiellement favorable envers Ambev. Ambev et les autorités fiscales ont déposé des Recours Spéciaux devant la Cour Administrative Supérieure. En février 2024, Ambev a présenté une demande de retrait des Recours Spéciaux déposés, qui a été acceptée par la Cour Administrative Supérieure. En conséquence, la décision initiale partiellement favorable de la Cour Administrative Inférieure a prévalu. Ambev a engagé une procédure judiciaire concernant la partie défavorable de la décision et a demandé des injonctions pour suspendre l'applicabilité du crédit d'impôt restant, qui ont été accordées.

En octobre 2022, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition portant sur la valeur restante de l'amortissement du goodwill au cours de l'année civile 2017. Ambev a présenté une défense et a reçu en octobre 2023 un jugement défavorable du tribunal administratif de première instance. Ambev a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

#### *Goodwill MAG*

En décembre 2022, CRBS S.A (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill au cours des années civiles 2017 à 2020, résultant de la fusion de RTD Barbados avec CRBS. Ambev a déposé une

défense en janvier 2023. En novembre 2023, Ambev a reçu un jugement partiellement favorable du tribunal administratif de première instance qui a réduit la sanction qualifiée appliquée à 100 % (au lieu de 150 % comme initialement imposé). Cette décision n'est pas définitive et peut faire l'objet d'un réexamen par la Cour Administrative Inférieure. Ambev a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure contre la partie défavorable de la décision.

Le montant mis à jour associé à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 0,3 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire au vu de la probabilité de perte.

Ambev a continué à prendre les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (2021 à février 2022). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction d'Ambev estime que le résultat sera cohérent avec les périodes déjà évaluées.

#### *Refus de déduction de dépenses financières*

En 2015, 2016 et 2020, Ambev a reçu des avis d'imposition concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. Ambev a présenté ses arguments et, en novembre 2019, a reçu une décision favorable du tribunal administratif de première instance concernant l'affaire de 2016, qui a été confirmée par la Cour Administrative Supérieure en avril 2023.

En juin 2021, Ambev a reçu une décision partiellement favorable pour l'affaire de 2020 au tribunal administratif de première instance et a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure. En mars 2023, Ambev a reçu une décision favorable de la Cour Administrative Inférieure annulant intégralement l'avis d'imposition relatif à l'année 2020 et cette décision est devenue définitive en mai 2023. En juin 2022, Ambev a reçu une décision partiellement favorable du tribunal administratif de première instance concernant l'affaire de 2015 et a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure. En avril 2024, Ambev a reçu une décision favorable de la Cour Administrative Inférieure, qui est devenue définitive en juillet 2024.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 0,3 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions pour cette affaire au vu de la probabilité de perte.

#### *Refus de déduction d'impôts payés à l'étranger*

Depuis 2014, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne pour les années civiles depuis 2007 concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger par ses filiales et prétendument non-prouvés et a introduit des moyens de défense. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En novembre 2019, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans l'une des affaires (concernant l'exercice d'imposition de 2010), qui est devenue définitive.

En ce qui concerne les avis concernant les périodes de 2015 et 2016, Ambev a reçu des décisions défavorables de la Cour Administrative Supérieure pour trois des quatre avis d'imposition, et interjeté appel devant la juridiction de première instance en novembre 2023, qui est en attente de jugement. En juillet 2024, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision favorable à Ambev dans une affaire liée à l'année civile 2012. Ambev attend la notification formelle de cette décision pour évaluer tout impact potentiel sur la probabilité de perte et prendre toute autre mesure nécessaire.

Les autres affaires sont toujours en attente de décisions définitives de la part des cours administratives et judiciaires.

En relation avec le refus de déduction d'impôts payés à l'étranger, des avis d'imposition supplémentaires ont été déposés pour infliger des amendes isolées en raison de l'absence de paiement anticipés mensuels de l'impôt sur le revenu à la suite de déductions prétendument indues d'impôts payés à l'étranger. En décembre 2023, Ambev avait reçu des avis d'imposition imposant de telles amendes pour les années civiles 2015 à 2018. Pour les avis d'imposition relatifs aux années 2015 et 2016, Ambev a reçu des décisions défavorables de la part du tribunal administratif de première instance et déposé des recours dans ce cadre, qui sont en attente de jugement par la Cour Administrative Inférieure. En ce qui concerne les avis d'imposition imposant des amendes isolées pour les années civiles 2017 et 2018, Ambev a présenté des défenses qui sont en attente de jugement par le tribunal administratif de première instance.

En avril 2024, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition lui imputant des amendes isolées pour l'année civile 2019. Ambev a déposé une défense dans cette affaire, qui, comme pour les affaires de 2017 et 2018, est en attente de jugement du tribunal administratif de première instance.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 15,4 milliards de réaux brésiliens (2,8 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce sujet.

Ambev a repris les mêmes déductions pour les années civiles suivant les périodes évaluées (de 2018 à 2023). Par conséquent, si Ambev reçoit des avis d'imposition similaires pour cette période, la direction de Ambev estime que le résultat serait le même que celui des années fiscales déjà évaluées.

#### *Résultats présumés*

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». En septembre 2017, Arosuco a reçu une décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours. En janvier 2019, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision favorable à Arosuco, qui est devenue définitive.

En mars 2019, Arosuco a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même sujet et a introduit un recours. En octobre 2019, Arosuco a reçu une décision administrative de première instance défavorable et a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure. En février 2024, Ambev a reçu une décision favorable et attend actuellement la notification officielle de la décision pour évaluer les prochaines étapes.

Le montant évalué actualisé lié à cette situation fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 0,7 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). Arosuco n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

#### *Déductibilité des frais d'intérêts sur le capital (IOC)*

En 2013, comme approuvé lors d'une assemblée des actionnaires, Ambev a mis en œuvre une restructuration d'entreprise dans le but, entre autres, de simplifier sa structure d'entreprise et de se transformer en une société à une seule catégorie d'actions. L'une des étapes de cette restructuration a consisté en un apport d'actions suivi de la fusion de son entité contrôlée, Companhia de Bebidas das Américas, dans Ambev. Suite à cette restructuration, l'inscription en contrepartie de la différence positive entre la valeur des actions émises dans le cadre la fusion et la valeur nette des actions de sa société contrôlée a été comptabilisée, conformément aux normes IFRS 10/CPC 36 et ICPC09, au compte de capitaux propres d'Ambev dénommé ajustement de la valeur comptable.

En raison de cette restructuration, Ambev reçoit depuis 2019 des avis d'imposition de la part des autorités fiscales fédérales brésiliennes concernant la déduction des intérêts sur le capital (« IOC ») pour les années civiles 2014 à 2021. Les avis d'imposition se réfèrent principalement aux effets comptables et sociaux de la restructuration menée par Ambev en 2013 et à son impact sur l'augmentation de la déductibilité des dépenses d'IOC.

Dans toutes les affaires, la société a obtenu des décisions partiellement favorables au tribunal administratif de première instance et a interjeté appel auprès de la Cour Administrative Inférieure. Les appels relatifs aux avis d'imposition concernant les années civiles 2014 et 2017 à 2021 sont en attente d'un jugement de la Cour Administrative Inférieure. La partie favorable des décisions rendues par le tribunal administratif de première instance dans ces affaires est également soumise à l'examen obligatoire de la Cour Administrative Inférieure.

En ce qui concerne les avis d'imposition portant sur les années civiles 2015 et 2016, Ambev a reçu en mai 2024 de la Cour Administrative Inférieure une décision défavorable sur le fond, mais favorable en ce qui concerne les amendes imposées par les autorités fiscales, car la décision de la cour a annulé les pénalités qualifiées imposées. Ambev attend la notification formelle de cette décision pour analyser les éventuels appels au niveau administratif ou judiciaire.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 28,6 milliards de réaux brésiliens (5,1 milliards d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

La position fiscale incertaine selon l'IFRIC 23 a continué d'être adoptée par Ambev car elle a également distribué ou cumulé les IOC dans les années suivant la période évaluée (2022-2023) et déduit ces montants de sa base imposable pour l'impôt sur les sociétés. Par conséquent, dans le cas où la déductibilité des IOC serait également

remise en question pour la période après 2021 sur la même base et avec les mêmes arguments que l'avis d'imposition susmentionné, le management d'Ambev estime que le résultat de ces potentiels futurs avis d'imposition serait cohérent avec les périodes déjà évaluées.

En décembre 2023, la Loi n°14,789/2023 (introduite en août 2023 en tant que mesure provisoire n°1,185) a été promulguée au Brésil, ce qui a modifié la base de calcul des intérêts sur les capitaux propres à compter du 1er janvier 2024. Par conséquent, à compter du 1er janvier 2024, le traitement fiscal incertain, au sens de l'IFRIC 23, est limité uniquement à l'impôt sur le revenu des sociétés (*Corporate Income Taxes*) calculé conformément aux règles et réglementations en vigueur avant l'adoption de la Loi n°14,789/2023.

#### *Rejet de la déduction d'impôt sur le revenu*

En janvier 2020, Arosuco, une filiale d'Ambev, a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de l'avantage de réduction de l'impôt sur le revenu prévu par la mesure provisoire n° 2199-14/2001, pour les années civiles 2015 à 2018 et une défense administrative a été déposée. En octobre 2020, le tribunal administratif de première instance a rendu une décision défavorable à Arosuco. Arosuco a interjeté appel contre cette décision.

En février 2024, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision partiellement favorable à Arosuco en reconnaissant son droit à bénéficier de la réduction de l'impôt sur le revenu. La partie défavorable concerne la réclamation relative à une différence dans la méthodologie de calcul de l'avantage et porte sur environ 20 millions de réaux brésiliens (4 millions d'USD). La décision peut encore faire l'objet d'un appel auprès de la Cour Administrative Supérieure par les autorités fiscales.

Le montant évalué actualisé lié à cette position fiscale incertaine au 30 Juin 2024 au sens de l'IFRIC 23 est d'environ 2,7 milliards de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provisions à ce titre au vu de la probabilité de perte.

Cette position fiscale incertaine au sens de l'IFRIC 23 a continué d'être appliquée par Arosuco pour les années civiles suivant celles évaluées (2019-2023) au cours desquelles elle a bénéficié de la réduction d'impôt sur le revenu, prévue par la mesure provisoire n° 2199-14/2001. Dans le cas où Arosuco serait interrogée sur cette question pour des périodes futures, et sur la même base et avec les mêmes arguments que l'avis d'imposition susmentionné, la direction d'Arosuco estime que le résultat de ces éventuelles évaluations supplémentaires serait cohérent avec les périodes évaluées antérieurement.

## **TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE, ACCISES (« IPI ») ET TAXES SUR LES VENTES NETTES**

### *Zone de Libre Echange de Manaus – IPI / Cotisations sociales*

Au Brésil, les produits fabriqués dans la Zone de Libre Echange de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés et/ou détaxés des droits d'accises (« IPI ») et des cotisations sociales (« PIS/COFINS »). Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de ces crédits.

Ambev et ses filiales ont également reçu des redevances de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant (i) des impôts fédéraux prétendument compensés indûment avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont débattus dans le cadre de ces procédures et (ii) des montants PIS/COFINS prétendument dus sur le versement d'Arosuco aux filiales d'Ambev.

En avril 2019, la Cour Suprême Fédérale (« STF ») a rendu son jugement sur l'Appel Extraordinaire n° 592.891/SP, avec effet contraignant, statuant sur les droits des contribuables qui enregistrent des crédits présumés de droits d'accises IPI sur les acquisitions de matières premières et les entrées exemptées provenant de la Zone de Libre Echange de Manaus. À la suite de cette décision, Ambev a reclassé une partie des montants liés à ces affaires IPI comme des pertes à distance, maintenant comme pertes possibles uniquement les questions liées à d'autres discussions supplémentaires non soumises à l'analyse de la STF. Ces affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire.

En avril 2024, la Cour Administrative Inférieure a rendu une décision défavorable à Arosuco, par une voix prépondérante, concernant les montants PIS/COFINS prétendument dus sur les versements d'Arosuco aux filiales d'Ambev. Toutefois, cette décision n'est pas définitive et peut faire l'objet d'un appel de la part d'Arosuco.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces procédures à environ 6,6 milliards de réaux

brésiliens (1,1 milliard d'USD) au 30 juin 2024. Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

#### *Suspension IPI*

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En juillet 2022, Ambev a reçu une première décision à cet égard ; la décision était défavorable à Ambev, qui a interjeté appel. En juillet 2023, la Cour Fédérale a rendu sa décision sur l'appel, annulant la décision de première instance et ordonnant la production des preuves techniques demandées par Ambev afin de démontrer la collecte correcte de l'IPI. Le gouvernement fédéral a déposé des demandes de clarification contre cette décision, qui sont en attente de jugement par la Cour Fédérale.

En octobre 2022, la Cour Administrative Supérieure a rendu une décision partiellement favorable à Ambev dans l'un des cas liés à cette affaire, ordonnant un audit fiscal pour déterminer le montant de l'impôt déjà effectivement payé. En janvier 2024, Ambev a été notifié des résultats de l'audit fiscal, qui ont été partiellement favorables à Ambev, réduisant de 98% le montant prétendument dû par Ambev dans cette affaire. Ambev a interjeté appel au niveau judiciaire contre la partie défavorable de la décision, qui est en attente de jugement.

La direction d'Ambev évalue la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 0,9 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 30 juin 2024. Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

#### *Crédits d'impôts ICMS*

En 2018 et 2021, Ambev a reçu des avis d'imposition des États de Rio Grande do Sul et de São Paulo imputant des différences présumées au titre d'ICMS en raison du rejet de crédits découlant de transactions avec des fournisseurs situés dans la zone de libre-échange de Manaus. En ce qui concerne l'avis d'imposition émis par l'État de Rio Grande do Sul, Ambev a reçu un jugement favorable au deuxième niveau administratif, lequel a été modifié par le troisième niveau administratif en faveur des autorités fiscales. Ambev a interjeté appel au niveau judiciaire contre la partie défavorable de la décision. En ce qui concerne les avis d'imposition émis par l'État de São Paulo, toutes ont été tranchées en défaveur d'Ambev au premier niveau administratif, et Ambev a interjeté appel en deuxième instance administrative. Dans l'une de ces affaires, Ambev a reçu une décision défavorable de l'autorité administrative de deuxième instance, qui n'est pas définitive et qui a fait l'objet d'un appel auprès d'une autorité de troisième instance.

La direction d'Ambev estime les pertes éventuelles liées à ces avis d'imposition à environ 0,8 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD) au 30 juin 2024.

#### *Déclencheur ICMS-ST*

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'imposition exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par Ambev est supérieur à ceux fixés par les États concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des États prétendent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et non sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les tribunaux. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif qu'au niveau judiciaire.

La direction d'Ambev évalue le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 11,1 milliards de réaux brésiliens (2 milliards d'USD) au 30 juin 2024. Ambev n'a pas enregistré de provisions à cet égard.

#### *ICMS-PRODEPE*

En 2015, dans le cadre du programme d'incitation fiscale ICMS de l'État de Pernambuco (PRODEPE), Ambev a reçu des avis d'imposition de l'État concernant des différences présumées dans l'impôt ICMS perçu liées à la rectification d'erreurs dans une poignée d'obligations auxiliaires incluses dans la déclaration d'impôt d'Ambev. En 2017, Ambev a reçu une décision finale favorable reconnaissant que les avis d'imposition étaient nuls en raison d'erreurs formelles. En septembre 2018, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition concernant les mêmes différences ICMS. En juin 2020, Ambev a reçu une décision partiellement favorable en première instance administrative qui reconnaissait de nouvelles erreurs formelles dans l'avis d'imposition. La partie favorable de la décision est devenue définitive en 2023. La juridiction administrative de deuxième instance n'a pas reconnu l'appel d'Ambev concernant la partie défavorable de la décision, qui a fait l'objet d'un appel au niveau judiciaire en mars 2024.

La direction d'Ambev évalue le montant total de la perte possible liée à cette question à environ 0,8 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD) au 30 juin 2024. Ambev n'a pas enregistré de provisions à cet égard.

## COTISATIONS SOCIALES

Depuis 2015, Ambev a reçu certains avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne, relatifs à des montants PIS / COFINS prétendument dus sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont contestées tant au niveau administratif que judiciaire. En 2019, 2020 et 2023, Ambev a reçu des décisions finales favorables au niveau administratif dans certaines de ces affaires. En 2023, la Cour Administrative Inférieure a rendu des décisions favorables à Ambev dans deux autres affaires, qui sont définitives. Au niveau judiciaire, une affaire est en attente d'une décision de la juridiction de deuxième instance après que la juridiction de première instance a rendu une décision défavorable à Ambev.

La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 1,7 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) au 30 juin 2024. Ambev n'a pas enregistré de provisions à cet égard.

## MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN TANZANIE

Tanzania Breweries Limited (« TBL »), une filiale d'AB InBev en Tanzanie, a reçu un avis d'imposition de 850 milliards de shillings tanzaniens (0,3 milliard d'USD) relatif à l'impôt sur le revenu sur la présumée plus-value découlant du changement dans la propriété sous-jacente de TBL qui, selon l'autorité fiscale tanzanienne, était supérieure à 50 % à la suite de la fusion de SAB et AB InBev en 2016. TBL a interjeté appel auprès du conseil d'appel des recettes fiscales (*Tax Revenue Appeals Board*). TBL estime que l'avis d'imposition n'est pas fondé et se défendra avec vigueur contre cet avis. Conformément à l'IFRIC 23, aucune provision correspondante n'a été constituée.

## MATIERES FISCALES D'AB INBEV EN AFRIQUE DU SUD

L'administration fiscale sud-africaine (« SARS ») a mené un audit auprès de la filiale sud-africaine d'AB InBev, la South African Breweries (Pty) Ltd. (« SAB »), en relation avec le rachat en 2017 de la participation de SAB dans Coca-Cola Beverages Africa (Pty) Ltd (« CCBA »), l'entreprise d'embouteillage de Coca-Cola en Afrique, par CCBA et la souscription connexe d'actions de CCBA par des filiales de The Coca-Cola Company (« TCCC »). L'évaluation de la SARS prétendait que la SAB devait 6,4 milliards de rands sud-africains (0,3 milliard d'USD) en impôts, en plus des pénalités et intérêts, qui, à la date de l'évaluation, représentaient un total de 17,7 milliards de rands sud-africains (0,9 milliard d'USD). L'opération de rachat comprenait également une indemnité pour certaines dettes fiscales de CCBA. CCBA a informé SAB qu'elle avait reçu un avis d'imposition de la SARS pour un montant de 8,9 milliards de rands sud-africains (0,5 milliard d'USD). Les deux évaluations furent contestées. Les deux litiges ont désormais été résolus et SAB paiera 4,5 milliards de rands sud-africains (0,2 milliard d'USD) au titre de ces questions fiscales sud-africaines à la SARS, dont 3,5 milliards de rands sud-africains (0,2 milliard d'USD) ont été payés au 30 juin 2024.

## AUTRES MATIÈRES FISCALES

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires (*excess profits ruling system*). Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès du Tribunal de l'Union européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Le 14 février 2019, le Tribunal de l'Union européenne a conclu que le système belge de ruling sur les bénéfices excédentaires ne constitue pas une aide d'état illégale. La Commission européenne a introduit un recours contre cette décision auprès de la Cour de Justice de l'Union européenne. L'audience publique dans le cadre des procédures d'appel a eu lieu le 24 septembre 2020 et AB InBev a été entendue comme partie intervenante.

Le 3 décembre 2020, l'avocat général (AG) de la Cour de Justice de l'Union Européenne a présenté ses conclusions non contraignantes sur la procédure de recours relative à la décision d'ouverture du 11 janvier 2016, déclarant que, contrairement à l'arrêt du 14 février 2019 du Tribunal de l'UE, le système belge de décision sur les bénéfices excessifs remplirait les conditions légales d'un « régime d'aide ». Dans le premier arrêt du Tribunal de l'UE, le tribunal s'est limité à constater que les décisions belges sur les bénéfices excessifs ne constituaient pas un « régime d'aide », mais n'a pas examiné si elles constituaient une aide d'État. En conséquence, l'AG a conseillé à la Cour de justice européenne de renvoyer l'affaire devant le Tribunal de l'UE pour qu'il examine si les décisions belges sur

les bénéfices excessifs constituent une aide d'État. Le 16 septembre 2021, la Cour européenne de justice a donné raison à l'AG et a conclu que le système de décision sur les bénéfices excessifs constitue un régime d'aide et a annulé l'arrêt du Tribunal de l'UE. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de l'UE pour qu'il décide si le système belge de décision sur les bénéfices excessifs constitue une aide d'État illégale, ainsi que les autres questions en suspens dans le cadre du recours. Le 20 septembre 2023, le Tribunal Européen a confirmé la décision de la Commission Européenne. AB InBev et d'autres parties ont fait appel de ce jugement devant la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Après l'annulation initiale de la décision de la Commission européenne par le Tribunal de l'UE en 2019, la Commission européenne a ouvert de nouvelles enquêtes en matière d'aides d'État sur les différentes décisions fiscales belges, dont celle rendue en septembre 2019 à l'égard d'AB InBev, afin de répondre aux préoccupations qui ont conduit à l'annulation. Ces enquêtes portent sur les mêmes décisions que celles qui ont fait l'objet de la décision de la Commission européenne du 11 janvier 2016. AB InBev a déposé ses observations quant aux décisions d'ouverture auprès de la Commission européenne. Le 28 octobre 2021, la Commission européenne a suspendu les nouvelles enquêtes sur les aides d'État concernant les décisions fiscales belges individuels dans l'attente de la résolution finale de l'affaire.

En outre, l'administration fiscale belge a également remis en cause la validité et l'application du système d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires qui a été émis en faveur d'AB InBev et a refusé l'exemption fiscale que ce système confère. AB InBev a introduit une demande contre cette décision devant le tribunal de première instance de Bruxelles, qui a décidé en faveur d'AB InBev le 21 juin 2019, et à nouveau le 9 juillet 2021 pour les années suivantes. Les autorités fiscales belges ont fait appel de ces deux jugements.

En janvier 2019, AB InBev a déposé 68 millions d'euros (74 millions d'USD) sur un compte bloqué. En fonction du résultat final des procédures auprès de la Cour Européenne relatives au système belge d'accords fiscaux préalables en matière de bénéfices excédentaires, ainsi que les procédures judiciaires belges en cours, ce montant sera légèrement modifié, libéré au bénéfice de la société ou payé à l'Etat belge. Dans le cadre des procédures devant la Cour Européenne, AB InBev a comptabilisé une provision de 68 millions d'euros (74 millions d'USD) en 2020.

#### **ARIBTRAGE CERBUCO BREWING**

Cerbuco Brewing Inc. (« Cerbuco »), une filiale canadienne d'Ambev, détient une participation de 50 % dans Cerveceria Bucanero S.A. (« Bucanero », une *joint venture* à Cuba. En 2021, Cerbuco a entamé une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de commerce internationale (« CCI »), concernant la violation potentielle de certaines obligations liées à la *joint venture*, le mandat étant formellement exécuté en 2022. En fonction de l'issue de l'arbitrage, les droits de Cerbuco pourraient être affectés. En conséquence, la capacité d'Ambev à continuer à consolider Bucanero dans ses états financiers pourrait également être affectée. L'impact financier n'a pas encore été déterminé, car il dépend de l'issue de l'arbitrage.

#### **PROJET DE RECOURS COLLECTIF AU QUÉBEC**

Labatt et d'autres défendeurs tiers ont été cités dans un projet de recours collectif devant la Cour Suprême du Québec visant à obtenir des dommages-intérêts compensatoires et punitifs non quantifiés. Les plaignants allèguent que les défendeurs n'ont pas mis en garde contre certains risques spécifiques pour la santé liés à la consommation des boissons alcoolisées des défendeurs. Une sous-catégorie de plaignants allègue en outre que leurs maladies ont été causées par la consommation des produits des défendeurs. Le projet de recours collectif n'a pas encore été autorisé par la Cour Suprême.

## **22. Parties liées**

Il n'y a pas eu de changement significatif aux transactions avec les autres parties liées de l'entreprise pendant la période de six mois se terminant le 30 juin 2024, en comparaison avec le 31 décembre 2023.

## **23. Événements survenus après la date de clôture**

Aucun.